Le *D* magazine

Découvrir, lire et vivre : le nouveau complice de vos week-ends

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII Nº 263 LE DEVOIR, LES SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017 2,83 $ + TAXES = 3,25 $

Le Brexit va-t-il réenflammer l'Irlande ?

Les nationalistes voient déjà une porte ouverte à la réunification

CHRISTIAN RIOUX
à Newry, Irlande du Nord

C'est une petite maison blanche perdue au milieu d'une vallée paisible comme il y en a des milliers en Irlande du Nord. Pendant que les vaches paissent aux alentours, seules quelques voitures égarées viennent briser la monotonie de ce paysage bucolique. Mais la maison où a grandi Declan Fearon sans eau ni électricité avec ses sept frères et sœurs n'a pas toujours projeté cette image de carte postale. Difficile d'imaginer qu'à 200 mètres seulement derrière, sur la petite colline, se dressait une tour de guet et que, dans les champs des alentours, des patrouilles militaires montaient la garde chaque heure du jour et de la nuit.

« Il y avait des militaires et des barbelés partout », dit cet homme carré, dans la soixantaine, qui a monté sa petite entreprise familiale. « Ici, il y a eu des fusillades et des attaques à la bombe. J'ai perdu beaucoup d'amis que je connaissais depuis l'école. Je ne veux pas revivre ça. »

Lorsqu'une majorité de Britanniques a voté pour le Brexit, personne n'a pensé à ces milliers d'Irlandais qui vivent le long des 500 kilomètres de frontière qui coupent l'Irlande en deux depuis 1921. Pourtant, même si 56 % des électeurs de l'Ulster ont voté contre le Brexit, cette ligne deviendra bientôt la seule frontière terrestre du Royaume-Uni avec l'Union européenne.

Sur la petite route qui relie Newry à Dundalk, seuls le bip du téléphone qui change d'opérateur et les affiches en kilomètres indiquent que l'on est passé du nord au sud. Suivant le cours des changes, les frontaliers vont faire le plein à Dundalk en euros ou leurs achats de Noël à Newry en livres sterling. Sur la carte, Declan montre le petit cimetière où est enterré son père. « La frontière passe juste au milieu, dit-il. Sa sépulture est au sud et l'église est au nord. Je n'ai pas le goût de faire 20 kilomètres et d'attendre une demi-heure pour aller déposer des fleurs sur sa tombe. »

C'est pourtant ce qu'il pourrait devoir faire dès le 29 avril 2019 si, comme le laisse présager le

VOIR PAGE A 12 : **BREXIT**

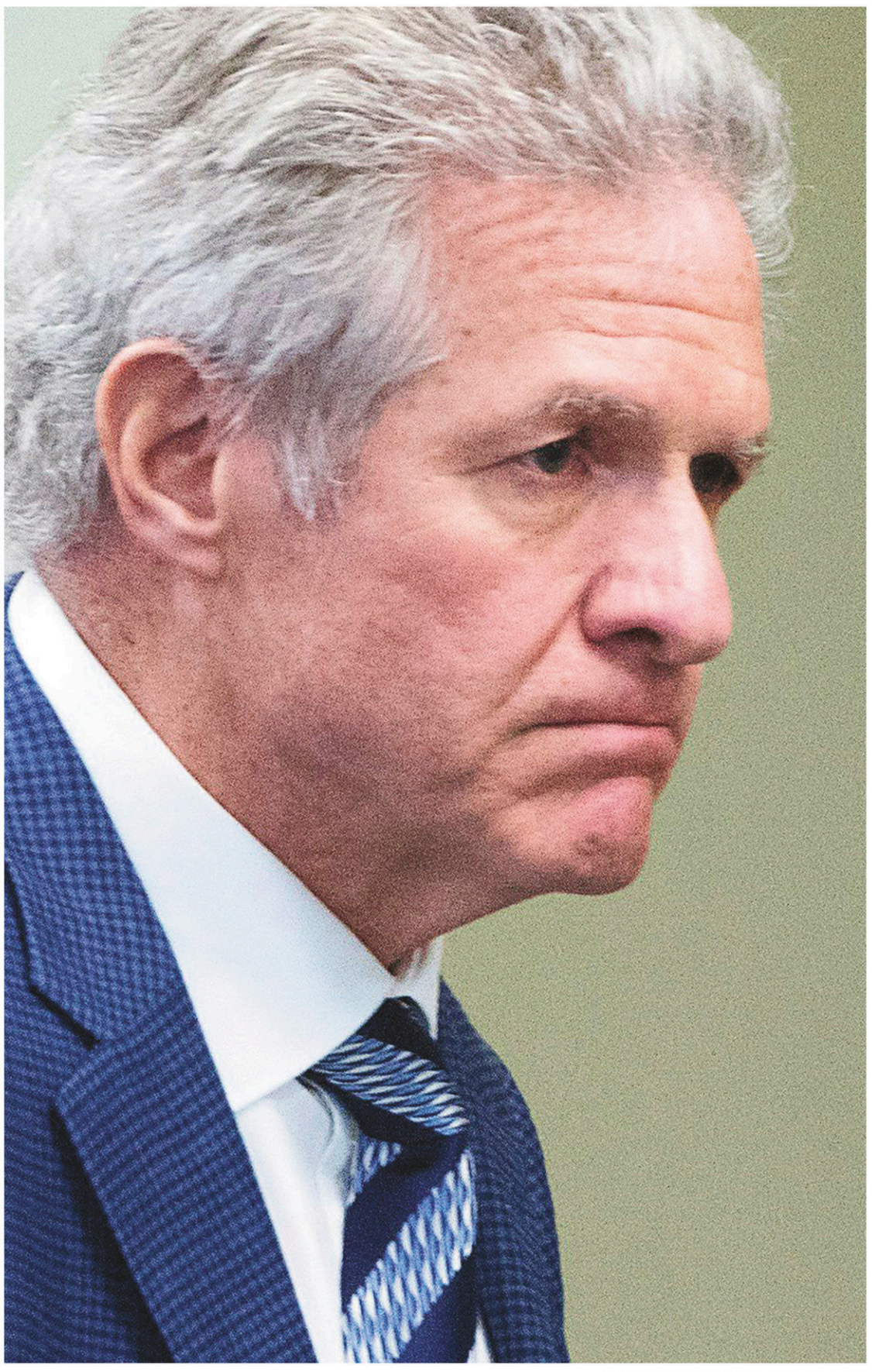

RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Le procès de Tony Accurso a avorté, ce qui ne signifie pas pour autant la fin des procédures.

Le procès de Tony Accurso avorte

AMÉLI PINEDA
ANNABELLE CAILLOU

L'avortement du procès de l'entrepreneur Tony Accurso a été prononcé vendredi après qu'une jurée a obtenu des informations sur le système de collusion à Laval, qu'elle a ensuite partagées avec d'autres membres du jury.

« C'est désolant, mais je ne vois pas d'autre solution que de [prononcer l'avortement du procès] », a expliqué le juge James Brunton, vendredi matin.

Ce coup de théâtre est survenu pratiquement à la fin du procès. La poursuite s'apprêtait à commencer sa plaidoirie, une des dernières étapes prévues avant la délibération du jury.

L'avortement du procès ne signifie toutefois pas l'abandon des procédures. M. Accurso fait toujours face à cinq accusations relativement à un système de collusion et de corruption dans l'octroi de contrats publics à Laval.

« Il s'agit d'une situation qui est hors du contrôle des procureurs au dossier. Nous étions prêts à présenter nos plaidoiries, c'est lié au jury lui-même, le juge a pris la décision de faire avorter le procès, mais nous, on sera prêt pour le poursuivre », a commenté Jean-Pascal Boucher, porte-parole du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

En matinée, la jurée numéro 6 a fait parvenir une note au juge. Elle y indiquait que son oncle, qui est aussi le propriétaire du logement qu'elle habite, lui a confié mardi dernier avoir travaillé pour Marc Gendron, un des plus importants témoins de la Couronne.

Marc Gendron était le collecteur de fonds du parti PRO de l'ex-maire de Laval Gilles Vaillancourt. Il est le seul témoin qui a dit avoir reçu une somme de 200 000 $ directement de la part de Tony Accurso, dans le stationnement de son centre commercial. Un événement nié par

VOIR PAGE A 12 : **ACCURSO**

AUJOURD'HUI

Perspectives › **Aurez-vous encore un emploi demain ?** Notre dossier sur la révolution du travail.
Pages B 1, B 2 et B 3

Avis légaux..... B 4
Carrières ..... A 9
Décès..... B 7
Mots croisés..... C 58
Petites annonces ..... B 7
Sudoku ..... C 58

Le livre fait voyager. Littéralement !

Ils sont éditeurs, libraires ou traducteurs, ils viennent d'Europe comme d'Amérique latine et sont à Montréal pour le Salon du livre

JÉRÔME DELGADO

De son sac, Charlotte Desmousseaux sort plusieurs titres : *La dévoration des fées*, de la collègue Catherine Lalonde, dont elle a vu passer la critique dans le journal *Le Monde* ; *Le jeu de la musique*, de Stéphanie Clermont, et, enfin, *Le plongeur*, de Stéphane Larue. La propriétaire de La vie devant soi, jeune librairie de Nantes, dans l'ouest de la France, arrivait visiblement du kiosque du Quartanier.

« J'ai une valise pleine à l'hôtel », signale-t-elle, de manière à nous préciser qu'en ce premier jour du Salon du livre de Montréal, son parcours de la littérature québécoise est déjà bien amorcé.

Charlotte Desmousseaux n'est pas une touriste comme une autre. En sa qualité de libraire, elle est à Montréal avec un groupe attiré par Québec Édition, un des comités de travail de l'Association nationale des

VOIR PAGE A 12 : **LIVRE**

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Guido Indij, un éditeur argentin, Charlotte Desmousseaux, libraire française, et Beate Thill, une traductrice allemande, au Salon du livre de Montréal

UN MOT DE LA DIRECTION

Place au *D Magazine*

Le Devoir bonifie son contenu avec un nouveau cahier du samedi

Chers lecteurs et lectrices,

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons aujourd'hui notre toute première édition du *D Magazine*.

Ce magazine est l'aboutissement d'un projet qui nous tenait à cœur.

Réunir dans un même cahier, facile à consulter et à emporter avec soi, tous les contenus que vous retrouvez dans les cahiers Culture, Livres, Plaisirs et Agenda. Mais soyez rassurés, un seul cahier ne veut pas dire un contenu réduit, allégé. Au contraire, nous avons bonifié notre couverture de la culture, du livre et de la nouvelle section Vivre. La littérature y tient une place de choix. Le cahier Lire, détachable, au centre du *D Magazine,* conserve sa une et son identité propre.

Quelques mots sur le nouveau format du *D Magazine*. Nous l'avons voulu attrayant et agréable à lire. Nous avons donc confié à la designer de renommée internationale Lucie Lacava la conception de la maquette du *D Magazine*.

Certains se rappelleront peut-être l'extraordinaire mise à neuf de la maquette du *Devoir* sous sa baguette en 1993. Avec le *D Magazine*, elle signe une mise en page épurée qui met en valeur nos reportages et le travail de nos photographes.

Pour ce qui est du contenu, *Le Devoir* poursuit sa mission de révéler, de raconter et de faire apprécier la culture d'ici et d'ailleurs. Nos journalistes et collaborateurs qui se consacrent à ce secteur continueront de vous offrir entrevues, critiques, grands reportages, analyses, chroniques et angles originaux. Rien ne sera négligé.

Vous trouverez dans le *D Magazine* de nouvelles rubriques pour vous guider dans vos choix d'activités et de lectures. Servez-vous des coups de cœur de nos Flâneurs, des boulimiques de la scène culturelle pour inspirer vos propres sorties.

Nous avons également pensé aux amateurs de séries télé ou sur le Web, auxquelles nous consacrerons une couverture.

Et puisque la culture, c'est aussi s'évader, notre nouvelle section Vivre vous présentera des reportages sur le voyage, des escapades en région et des sorties de plein air. Nous aurons le souci de mieux vous informer sur vos droits de voyageurs, de citoyens ou de consommateurs et de vous donner plus d'outils afin de faire de meilleurs choix. Nous parlerons également d'alimentation, de santé et de bien-être. Nous serons davantage à l'affût des tendances qui émergent dans ce secteur. Les rubriques resto et vin seront dorénavant publiées le samedi.

Pour ceux qui aiment s'amuser avec la langue, nous avons une nouvelle section « Mots de tête ». Des jeux de mots divers et une grille des férus qui sauront sans aucun doute vous divertir.

Le lancement du *D Magazine* est aussi l'occasion de repenser la présentation de nos contenus dans l'édition du *Devoir* du samedi et de renforcer notre couverture journalistique.

Le Devoir poursuit sa mission de révéler, de raconter, et de faire apprécier la culture d'ici et d'ailleurs

Vos nouvelles économiques se retrouveront désormais dans le cahier A, qui inclura toutes les actualités : les nouvelles générales, internationales, culturelles, économiques et sportives.

Le cahier Perspectives, fort apprécié de nos lecteurs, reste un lieu de réflexion et de confrontation des idées. Nous estimons important de revenir sur les événements significatifs de l'actualité de la semaine avec nos chroniqueurs et des textes d'analyse en profondeur. Notre dossier du samedi, où nos reporters creusent une question d'actualité sous divers angles, y trouvera une place de choix.

Enfin, nous espérons sincèrement que tous ces changements agrémenteront votre lecture du *Devoir* du samedi et que vous en serez mieux informés.

Je salue le travail de tous mes collègues qui ont travaillé d'arrache-pied ces dernières semaines à imaginer et à livrer ce nouveau magazine. Sans eux, le *D Magazine* n'aurait pas vu le jour.

Chers lecteurs et lectrices, le *D Magazine* est maintenant à vous. Nous attendons impatiemment vos commentaires.

Luce Julien
Rédactrice en chef

RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Représentée par Me Catherine McKenzie, Marie-Michelle Lacoste estime que la loi québécoise fait entorse à la liberté de religion garantie dans les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

NEUTRALITÉ RELIGIEUSE

Le gouvernement défend sa loi en cour une première fois

L'argumentaire de Québec est rejeté en bloc par les plaignants

MARIE-LISE ROUSSEAU

La controversée loi sur la neutralité religieuse ne cause pas préjudice aux femmes qui portent le niqab, puisque celles-ci ont droit aux mêmes accommodements raisonnables qu'avant son entrée en vigueur.

C'est ce qu'a plaidé vendredi le procureur général du gouvernement Couillard au palais de justice de Montréal, lors de l'audience de demande de sursis concernant l'article de la loi qui oblige à donner et à recevoir des services publics à visage découvert.

Cet argument a été récusé par les plaignants.

La loi est contestée en Cour supérieure par le Conseil national des musulmans, l'Association canadienne des libertés civiles et la citoyenne Marie-Michelle Lacoste.

Les plaignants estiment qu'elle fait entorse à la liberté de religion garantie dans les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, puisqu'elle s'applique à plusieurs situations du quotidien.

Les parties ont été entendues pour la première fois en cour vendredi devant le juge Babak Barin, qui a pris la demande de sursis en délibéré. Le magistrat n'a pas précisé quand il rendra sa décision.

Accommodements raisonnables

Selon Me Éric Cantin, avocat du procureur, nul besoin de suspendre l'article 10, puisque la jurisprudence des dernières années concernant les accommodements raisonnables s'applique à la loi dans sa forme actuelle.

Selon lui, les préjudices que ressentent les femmes citées par la poursuite sont liés à leurs craintes et « ne découlent pas de la loi elle-même ». « Ces femmes sont donc en mesure d'obtenir des services et de respecter les lois », estime-t-il.

Ces propos n'ont pas plu à Mme Lacoste. « Il ne connaît pas de quoi il parle. Je l'invite à rentrer dans mes souliers pendant une semaine », a commenté la plaignante à sa sortie de la salle d'audience.

Me Cantin a également soutenu que, conformément aux principes de droit, une loi adoptée par la majorité des élus est dans l'intérêt public.

Il argue que la preuve de la poursuite est « extrêmement incomplète », donc qu'elle ne justifie pas la demande de sursis. Un point sur lequel le juge Barin a questionné l'avocat à plusieurs reprises durant son plaidoyer. « Au stade de sursis, personne n'a de preuve concrète », a souligné le magistrat.

Argumentaire démenti

Il est faux de prétendre que les femmes visées par la loi 62 ne vivent pas de préjudice, a répliqué l'avocate de la poursuite, Me Catherine McKenzie, qui a vertement contesté le plaidoyer de la défense. L'avocate a cité un extrait du texte de la loi, qui indique que les services publics au Québec doivent être donnés et reçus à visage découvert « en tout temps ».

« Je ne vois pas comment on peut accommoder ça », a-t-elle déclaré au juge.

En réponse à Me Cantin, qui a mentionné lors de son plaidoyer qu'aucun cas de non-conformité à la loi n'a encore été répertorié, Me McKenzie a dit qu'il fallait justement prévenir les futurs incidents. « Si [le gouvernement] ne veut pas que la loi s'applique, qu'il la retire ! » s'est-elle exclamée.

L'avocate a ajouté que le principe d'intérêt public soulevé par le procureur ne s'applique pas à tout prix.

« Quand le législateur va trop loin, il y a un remède : demander un sursis. » Sous sa forme actuelle, la loi donne une prépondérance aux inconvénients que subissent les femmes visées par les mesures, a-t-elle plaidé.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Les élèves actuels de Gilbert Sicotte plaident en sa faveur

ANNABELLE CAILLOU

Les élèves du Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM) se sont portés à la défense de leur professeur Gilbert Sicotte vendredi, le qualifiant «d'enseignant très exigeant», doté d'une «franchise parfois brusque», mais qui pousse les apprentis comédiens à se dépasser.

Cette semaine, une vingtaine d'anciens élèves de Gilbert Sicotte ont déclaré, dans un reportage de Radio-Canada, avoir été victimes ou témoins de harcèlement psychologique, d'abus de pouvoir et de violence verbale de la part de l'acteur entre 1991 et 2017.

Sans vouloir minimiser ou discréditer les allégations visant Gilbert Sicotte, les 32 étudiants du CADM qui suivent actuellement son enseignement ont dénoncé «la rapidité que certains auront eue à le mettre sur le bûcher du tribunal populaire». «Gilbert Sicotte est un enseignant très exigeant, et ce, autant envers lui-même qu'envers ses étudiant(e)s. Tous le savent, son cours est difficile puisqu'il consiste à faire face à ses émotions», écrivent-ils dans une lettre obtenue par *Le Devoir*.

Jugeant ces allégations «très graves», la direction du CADM a suspendu temporairement M. Sicotte de ses fonctions, mercredi soir, le temps que lumière soit faite sur cette affaire.

Cette suspension n'a pas manqué d'«ébranler» ses étudiants, qui se disent «plus que perdants dans cette situation». Ils espèrent «de tout cœur» qu'il bénéficiera du «doute raisonnable».

Dans la foulée des allégations, Gilbert Sicotte, qui enseigne depuis plus de 25 ans au Conservatoire, s'est dit «troublé» et «complètement déstabilisé», en entrevue avec Radio-Canada.

«J'ai sans doute crié après quelqu'un qui n'écoute pas, qui n'apprend pas son texte, ça, c'est possible. L'enseignement du jeu est un enseignement sportif, c'est un sport d'émotions», a-t-il confié. «Je ne me suis jamais acharné sur personne», a-t-il ajouté.

L'acteur québécois est connu dans le milieu télévisuel pour ses rôles dans *Les dames de cœur*, *Fortier* et plus récemment *Trauma*.

Il s'est aussi illustré au cinéma dans *Le vendeur* et *Paul à Québec* — deux interprétations qui lui ont valu des prix au Gala du cinéma québécois.

Plaintes des téléspectateurs

Après sa diffusion, le reportage de Radio-Canada a fait l'objet de plusieurs plaintes de la part des téléspectateurs.

Le directeur général de l'information, Michel Cormier, a défendu la position du diffuseur public jeudi, affirmant que les informations révélées étaient d'intérêt public.

«L'intérêt public est d'autant plus pertinent que le Conservatoire est une institution publique subventionnée par le gouvernement, ce qui exige un niveau d'imputabilité important quant au climat dans lequel l'enseignement s'y déroule.»

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le juge Jacques Chamberland (au centre), président de la commission d'enquête, était épaulé par les commissaires Alexandre Matte et Guylaine Bachand.

COMMISSION CHAMBERLAND

La juge en chef se vide le cœur

La presse a induit la population en erreur, accuse Lucie Rondeau

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Les juges de paix magistrats ont été victimes d'un «traitement injuste» de la part de la classe journalistique, déplore la juge en chef de la Cour du Québec, Lucie Rondeau. Un an après la mise au jour de cas de reporters surveillés par la police, elle reproche aux médias d'avoir exagéré la portée de la protection des sources journalistiques.

«Patrick Lagacé visé par 24 mandats de surveillance policière», titrait *La Presse* le 31 octobre 2016. Bon nombre de personnes n'arrivaient pas à croire que des juges de paix magistrats avaient autorisé le SPVM à épier les allées et venues du chroniqueur vedette du quotidien montréalais — sans oublier ses registres téléphoniques — afin de découvrir ses sources policières. D'autres cas de journalistes épiés en vertu d'autorisations judiciaires ont défrayé la chronique. C'était l'émoi. Le gouvernement québécois a mis sur pied, dix jours plus tard, la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques.

Lucie Rondeau

«Ce que tout ça a révélé, c'est d'abord que les journalistes ont fait croire à tort au public qu'il y avait une protection juridique des sources journalistiques plus grande que ce que le droit disait réellement. On a induit le public en erreur en disant que les juges de paix ont omis de protéger les sources journalistiques comme la loi le demandait», déclare Mme Rondeau dans un entretien avec *Le Devoir*.

Plusieurs personnes ont du coup eu l'impression que des juges de paix magistrats avaient «stupidement» approuvé des demandes de mandat de surveillance policière visant des journalistes, regrette-t-elle.

Cela dit, Mme Rondeau soupçonne néanmoins des policiers d'avoir trompé des juges de paix magistrats en ne dévoilant pas tous les ressorts d'une affaire afin de se voir octroyer des moyens d'enquête supplémentaires: perquisition, fouille, saisie, accès à des lieux, etc. «C'est ça, la réalité: le juge de paix y va avec ce que le policier lui dit», affirme Mme Rondeau, deux mois après la fin des audiences publiques de la commission Chamberland. Elle rappelle du même souffle que les juges de paix magistrats ne disposent pas de pouvoir d'enquête, ce que «les médias ont omis de souligner». «La preuve [déposée à la commission Chamberland] révèle qu'on peut se questionner quant à savoir si les policiers ont assumé correctement leur obligation de franche et complète divulgation», poursuit la présidente du Conseil de la magistrature du Québec à l'autre bout du fil. «Je vous laisse conclure.»

À ses yeux, les juges de paix magistrats sont exempts de tout reproche. Pour preuve, «aucune des décisions des juges de paix magistrats n'a été infirmée par les tribunaux supérieurs», indique-t-elle.

En plus de permettre aux corps policiers d'«utiliser un dispositif, ou une technique, ou une méthode d'enquête, ou d'accomplir tout acte qui constituerait, sans cette autorisation, une fouille, une perquisition ou une saisie abusive», les juges de paix magistrats tranchent des débats concernant plus de 120 lois québécoises et 42 lois fédérales et président un grand nombre des comparutions de personnes détenues, le week-end, en région.

Loi prématurée

D'autre part, Mme Rondeau déplore la décision du Parlement canadien de retirer des mains des juges de paix magistrats le traitement des demandes de mandats de surveillance électronique visant des journalistes.

La multiplication des cas de journalistes épiés par les forces policières, avec l'autorisation de juges de paix, «révélait les faiblesses des systèmes», selon l'auteur du projet de loi sur la protection des sources journalistiques, Claude Carignan.

«Personnellement, je peux vous dire que je pense qu'il aurait été sage d'attendre les résultats de la commission Chamberland [sur les sources journalistiques] avant d'aller de l'avant. Bon, le législateur a fait ses choix», lance Mme Rondeau, le ton résigné.

Les juges de la Cour du Québec se chargent de traiter les demandes de surveillance visant les journalistes depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale, le 18 octobre dernier. «On n'a pas de difficultés à assumer cette compétence», précise-t-elle.

La juge en chef de la Cour du Québec lira le rapport du juge Jacques Chamberland ainsi que des commissaires Guylaine Bachand et Alexandre Matte, attendu au plus tard en mars prochain, avec «tout le sérieux qu'il mérite». Mettrez-vous en vigueur les recommandations qui s'y trouveront? «On verra.»

Le Devoir

sunwing.ca
Vivez la différence MC
N°1 dans le sud
L'orange
est à l'honneur pour le
Vendredi fou
Économisez jusqu'à 50%
Avec tant d'aubaines,
pas question d'attendre jusqu'à vendredi!
Réservez d'ici le 26 novembre
Nous restons à vos côtés
à chaque étape de votre voyage
Téléchargez l'application Sunwing
et téléphonez GRATUITEMENT à la maison.
Disponible gratuitement sur
Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play
Pour réserver vos vacances Sunwing, communiquez avec votre agent de voyages ou visitez Sunwing.ca
Départs de Montréal. « L'orange est à l'honneur pour le Vendredi fou » est une offre d'une durée limitée applicable aux nouvelles réservations faites entre le 17 et le 26 nov. 2017 sur une sélection de forfaits vacances et de dates de départs jusqu'à épuisement des stocks. Les économies sont calculées en comparant le prix actuel au taux publié à l'origine, excluant les taxes et frais relatifs au transport et s'applique au Be Live Collection Marien en République dominicaine, pour les départs du 11, 16, 18 et 23 janv. 2018. Pour les modalités et conditions complètes, veuillez visiter Sunwing.ca. Les prix n'incluent pas la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 1,00 $ par tranche de 1 000 $ de services achetés. Les vols sont sur Sunwing Airlines ou Jetairfly. Le service à bord varie selon la durée du vol et la destination. Ces offres peuvent changer et peuvent être retirées à tout moment sans préavis. Pour les modalités et conditions complètes, veuillez vous référer à la brochure de Vacances Sunwing 2017-18. Titulaire d'un permis du Québec #702928. | 18112017

ACTUALITÉS

SANTÉ

Manque d'ambulances à Québec : Barrette réplique à la FPHQ

PATRICE BERGERON
à Québec

Le ministre de la Santé Gaétan Barrette assure que les décès de deux patients à Québec ne sont pas liés à un manque d'ambulances dans la région, contrairement à ce qu'affirme un syndicat.

Vendredi, la Fédération des employés du préhospitalier du Québec (FPHQ) a fait une sortie à l'Assemblée nationale. Elle affirme réclamer en vain depuis des mois au ministre de la Santé, Gaétan Barrette, une hausse du nombre d'ambulances pour couvrir le territoire de la capitale.

« On voit que le manque de véhicules, ça ne marche pas, on part de beaucoup trop loin, on a de trop longs délais, a déclaré le représentant en relation de travail de la FPHQ, Jean-François Gagné. Donc, on réclame une dizaine d'ambulances pour être sûr que la population soit en sécurité. »

Deux ambulances en service

Dans la nuit de vendredi, un appel d'urgence a été reçu à 1 h 26 pour un problème respiratoire, selon le récit des événements fourni par la FPHQ.

Les secours sont arrivés 15 minutes après, des manœuvres ont été effectuées, mais le décès a été constaté à l'hôpital. Il y avait alors deux ambulances en service et il en aurait fallu deux supplémentaires, ce qui aurait raccourci le temps de réponse à quatre minutes, soutient-on.

Le ministre Barrette estime que le lien de cause à effet établi par le syndicat dans cette situation est « inacceptable ».

« Il y a un protocole à suivre lorsqu'un appel est fait au 911, et les informations qu'on a, c'est qu'il a été suivi à la lettre », assure M. Barrette.

Le ministre a précisé que l'appel a d'abord été classé comme cas de priorité 3, ce qui signifie que l'ambulance a environ une quinzaine de minutes pour se rendre sur les lieux, sans allumer gyrophares et sirènes.

À 1 h 34, l'appel a été classé priorité 1, après un arrêt cardio-respiratoire du patient. Les ambulanciers sont arrivés à 1 h 39, soit dans les normes de cinq minutes prévues pour un appel de cette catégorie.

Deuxième situation

Le syndicat a rapporté une deuxième situation similaire alors qu'un appel a été acheminé vers 4 h 30 pour une intervention non urgente, mais 25 minutes plus tard, un autre appel a été fait parce que l'état de la personne s'était dégradé et qu'elle était même en arrêt cardiaque. Or l'ambulance a mis 35 minutes pour se rendre.

Ce patient aurait normalement dû être à temps dans une salle de réanimation à l'hôpital et aurait eu de grandes chances de survie, a plaidé Frédéric Maheux, de l'Association des travailleurs du préhospitalier.

La porte-parole du Parti québécois pour la région de la Capitale-Nationale, Agnès Maltais, a accusé le ministre Barrette de traîner les pieds.

« Pendant qu'il parle de régler le problème, une population est prise en otage, a dit la députée de Taschereau en conférence de presse aux côtés des représentants des ambulanciers. Alors, ce qu'il faut, c'est qu'il ajoute des ambulances tout de suite. Je pense qu'il est temps qu'il se réveille. »

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'effet Trump ralentit les négociations

La conférence de Bonn se termine sans un réel accord sur la réduction des GES

DOMINIQUE SCHROEDER
CATHERINE HOURS
à Bonn

Sur fond d'urgence climatique, les délégués de près de 200 pays bouclaient dans la nuit de vendredi à samedi à Bonn une 23e conférence de l'ONU plombée par la défection des États-Unis.

Les discussions se poursuivaient encore tard vendredi soir. « Nous avons encore beaucoup de choses à négocier », a dit à l'AFP le négociateur chinois Xie Zhenhua, interrogé sur la durée prévisible des tractations.

Les négociateurs — délégation américaine incluse — devaient avancer sur les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris contre le réchauffement, qui doit s'appliquer à partir de 2020 : comment les pays rendent compte de leurs actions, quel suivi pour l'aide financière promise par les pays riches, etc.

Pour autant, rien ne devrait être tranché sur le fond : ce sera le rôle de la COP24, prévue en décembre 2018 à Katowice (Pologne).

« Et ça ne va pas être une mince affaire, car on s'attendait à beaucoup plus de progrès » à Bonn pendant ces 15 jours, souligne David Levaï, de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), relevant le « manque cruel de leadership ».

« On va avoir une année 2018 très chargée », commentait une négociatrice européenne.

Mauvaises nouvelles

Les pays réunis à Bonn devraient aussi se quitter sur un engagement à poursuivre en 2018 un « dialogue » spécial d'un an. But de la manœuvre : les inciter à rehausser d'ici 2020 leurs promesses de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Car de mauvaises nouvelles ont jalonné cette COP23, présidée par les îles Fidji, au terme d'une année marquée par des cataclysmes naturels d'ampleur inédite.

Selon l'ONU, les engagements actuels des États couvrent à peine un tiers des réductions de GES nécessaires.

En 2017, les émissions de CO_2 liées aux énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon), responsables de l'essentiel du réchauffement, sont reparties à la hausse, après trois ans de relative stabilité, ont aussi alerté les scientifiques.

À la tribune, les responsables gouvernementaux ont répété leur engagement climatique. Mais parmi les délégations, « c'est comme si le cœur n'y était pas », souligne Seyni Nafo, chef du groupe des pays africains.

« Avec la sortie de Trump, les étoiles ne sont pas très alignées, dit-il. La position des États-Unis a une influence sur les pays développés et cela a des conséquences sur le positionnement des grands pays en développement. Il y a comme un attentisme, chacun s'observe. »

Divisions

Vendredi, le groupe des petites îles (Aosis) a publié une déclaration exprimant sa « profonde préoccupation quant au rythme des efforts internationaux ».

Au cours de cette quinzaine, la conférence a vu ressurgir les divisions entre pays développés et pays en développement, ces derniers accusant les premiers de ne pas faire plus pour réduire leurs émissions dès avant 2020.

Au cœur de la bataille aussi, le manque de visibilité quant aux 100 milliards de dollars annuels promis d'ici 2020 pour soutenir les politiques climatiques des pays pauvres.

Le gouvernement Trump, qui a confirmé à Bonn son intention de quitter l'Accord, mais ne pourra le faire formellement avant fin 2020, a d'ores et déjà annoncé qu'il ne verserait pas les fonds promis par Barack Obama, notamment 2 milliards de dollars destinés au Fonds vert de l'ONU.

Agence France-Presse

OLIVER BERG AGENCE FRANCE-PRESSE

Les ministres allemands Jochen Flasbarth et Barbara Hendricks se sont adressés aux médias au terme de la 23e conférence de l'ONU, vendredi à Bonn.

Fuite de pétrole au Dakota : le nettoyage progresse, affirme TransCanada

Calgary — TransCanada a affirmé vendredi que le travail était grandement avancé dans le nettoyage d'une importante fuite de pétrole de son oléoduc Keystone au Dakota du Sud, survenue quatre jours avant un vote déterminant de la régie des services publics du Nebraska sur le projet Keystone XL. L'entreprise de Calgary a indiqué qu'environ 75 membres du personnel, de même que des responsables gouvernementaux, sont sur les lieux près d'Amherst, au Dakota du Sud, avec l'équipement nécessaire pour contenir les 795 000 litres dans un champ. Dans une mise à jour de la situation, l'entreprise a dit avoir « pris cet incident très au sérieux et travailler avec les agences réglementaires de l'État et au fédéral ». TransCanada a soutenu n'avoir observé aucun impact environnemental additionnel et aucune menace à la sécurité publique, bien que la communauté autochtone du lac Traverse ait exprimé des craintes de voir la fuite contaminer des sources d'eau potable.

CUBA, Holguín en boucles
30 décembre au 6 janvier
3 au 10 février
24 février au 3 mars
3 au 10 mars
7 au 14 avril
14 au 21 avril

CUBA, Varadero en boucles
10 au 17 mars
31 mars au 7 avril

NOUVEAU
GUADELOUPE, Grande-Terre en boucles
25 mars au 1er avril

TRAVERSÉE DU CANADA
Planifiez dès maintenant votre périple Vancouver-Montréal.
Une expérience unique, du 2 juillet au 22 août 2018.

RÉSERVEZ MAINTENANT!
veloquebecvoyages.com
514 521-8356 • 1 800 567-8356, poste 506
Vélo Québec VOYAGES
Titulaire d'un permis du Québec

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Papeterie
Casse-Noisette

Nous tenons en inventaire agendas, papiers Lalo, papier St-Gilles, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau, sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980
Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

LE MOUVEMENT BROWNIEN, À QUOI ÇA SERT ?

Stanislas Smirnov
Université de Genève & Skolkovo Institute of Science and Technology
Médaille Fields en 2010

prononcera la prochaine Grande conférence publique du Centre de recherches mathématiques (CRM)

LE JEUDI **23 NOVEMBRE 2017,** 19H30 ▶ *Entrée libre*

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT
2920, chemin de la tour,
Amphithéâtre 1140, Université de Montréal
Université-de-Montréal ou Côte-des-Neiges

Un vin d'honneur sera offert gracieusement après la conférence

INSCRIPTION :
www.crm.math.ca/Smirnov/

CENTRE DE RECHERCHES MATHÉMATIQUES
Université de Montréal

L'UNIVERS DU STORE.ca
STORES SUR MESURE
Fabriqué au Québec
MOTORISATION DISPONIBLE

Certifié 5 Étoiles®

MONTRÉAL 514-231-8677
LONGUEUIL 450-445-9829
LAVAL 450-627-3716
QUÉBEC 418-654-8677
LÉVIS 418-654-8677
TROIS-RIVIÈRES 819-696-8677

MEILLEURS PRIX GARANTIS
ESTIMATION GRATUITE 1 855 770-8677

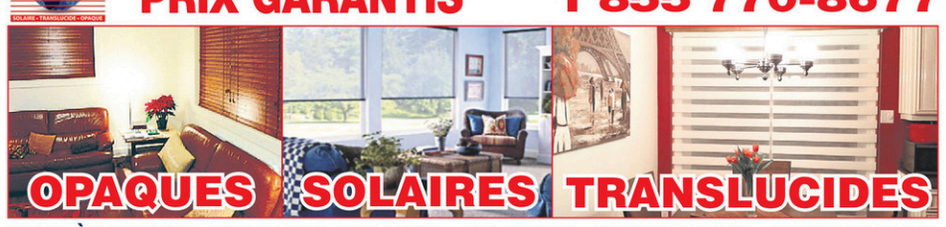

TOILES À ROULEAUX • PANNEAUX COULISSANTS • PERSIENNES • STORES VOILAGE • STORES ROMAINS
STORES HORIZONTAUX • STORES MOTORISÉS • STORES DE VERRIÈRES • STORES VERTICAUX

Jusqu'à 50 % DE RABAIS OU INSTALLATION GRATUITE

MONTRÉAL • QUÉBEC • TROIS-RIVIÈRES • LAVAL • LONGUEUIL • REPENTIGNY • BELOEIL • BOISBIAND • MAGOG • ST-AGATHE • MONT-TREMBLANT

DISCRIMINATION

Engageriez-vous une femme enceinte ?

Des gestionnaires reconnaissent qu'ils éliminent d'emblée des candidates en attente d'un enfant

ANDRÉANNE CHEVALIER

Engageriez-vous une femme enceinte ? Si la question peut sembler étonnante — et discriminatoire, advenant une réponse par la négative —, elle soulève un profond malaise, tant chez les femmes dans cette situation que parmi certains patrons.

« Pourquoi quelqu'un ferait-il ça ? » s'exclame spontanément Éric*, un directeur dans le secteur du détail qui a une centaine d'employés sous sa gouverne. « C'est le *fun* que tu reproduises ta génétique », ajoute-t-il, mais pour un employeur, cette situation implique « trop de risques ».

« Je vais perdre mon temps. Il faudra embaucher deux personnes. Ce n'est pas évident de trouver des candidats du même calibre pour des remplacements de congé de maternité. »

« Si une femme me disait en entrevue qu'elle est enceinte, je serais vraiment embêté », indique de son côté Robert*, un gestionnaire dans le monde des médias.

« C'est *touchy* en tabarnouche, admet-il. Si j'étais le chef de ma propre entreprise, je l'embaucherais, parce que c'est important pour moi de respecter les lois. »

Robert confie toutefois au *Devoir* que son patron à lui ne serait pas d'accord avec une telle décision. « Je me ferais fusiller par mon *boss* si je faisais ça. C'est sûr que ça serait mal perçu. Les patrons pensent généralement en termes de rentabilité et d'efficacité. »

Des doutes même chez les femmes

« Si c'était moi qui embauchais et qu'on me disait ["Je suis enceinte"] en entrevue… Je trouverais que la personne m'a fait perdre mon temps et qu'elle a perdu le sien », confie Marie-Josée Beaudoin, pourtant elle-même enceinte et en recherche d'emploi.

En juillet dernier, à 38 ans, cette femme dynamique, diplômée en gestion, a quitté son emploi de conseillère en communication. Après cinq ans en poste, incluant un congé de maternité, elle souhaitait se lancer à la recherche d'un emploi correspondant davantage à ses forces et à sa personnalité.

Mais tout de suite après avoir arrêté de travailler, elle est tombée enceinte, et elle souhaite quand même travailler avant l'arrivée du bébé.

« Il y a plein d'emplois pour lesquels j'ai envie de déposer ma candidature, dit Mme Beaudoin. Mais ce sont des emplois permanents. Je ne peux pas dire : "Embauchez-moi, je vous donne cinq mois". »

Pour Marie-Christine Ladouceur-Girard, la situation s'est présentée autrement, mais non sans soulever des questionnements. Quand elle prend connaissance, en 2016, de l'affichage pour le poste de directeur du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), elle pense avoir trouvé l'emploi parfait.

« J'avais l'impression que le poste avait été écrit pour moi », se souvient-elle. Seul bémol : à ce moment-là, elle était enceinte de quatre mois.

GETTY IMAGES

L'article 10 de la Charte des doits et libertés de la personne stipule que la discrimination fondée sur la grossesse est interdite, notamment à l'embauche.

« Des gens m'ont dit : "C'est comme ça. T'es enceinte, tu ne peux pas postuler, c'est pas le bon moment pour toi. Il y aura d'autres occasions." » Elle-même ne croyait pas à ses chances. Puis, une mentor l'a encouragée. « Elle m'a dit : "Si tu étais un homme, est-ce que tu t'empêcherais de postuler ?" »

Au terme d'un processus qui a duré plusieurs mois, Mme Ladouceur-Girard a été choisie pour le poste. La Ville de Montréal a ainsi embauché une directrice par intérim en attendant de l'accueillir.

« Les gens comprennent que j'aurais pu avoir une maladie et devenir indisponible. Il faut relativiser et se rappeler quelles sont les priorités », avance la femme de 32 ans.

Un critère discriminatoire

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est catégorique : comme le stipule l'article 10 de la Charte des doits et libertés de la personne, la discrimination fondée sur la grossesse est interdite, notamment à l'embauche.

Les employeurs reconnus coupables d'une telle discrimination peuvent être appelés à payer des dommages matériels, moraux et punitifs.

Ainsi, le Tribunal des droits de la personne a condamné en 2003 la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à verser 37 628,20 $, en plus d'avantages sociaux, à une femme ayant réussi à prouver qu'elle n'avait pas été sélectionnée pour un poste de contrôleur routier parce qu'elle était enceinte.

Dans une autre décision rendue en 2010, le tribunal a condamné la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à verser 49 639,60 $ à une enseignante pour des raisons similaires.

Malgré ces deux exemples qui concernent des organismes publics, Denis Morin, professeur au Département d'organisation et ressources humaines à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, affirme que l'embauche de femmes enceintes se fait « régulièrement » dans les secteurs syndiqués, les grandes entreprises et la fonction publique. Les réticences sont plus grandes, selon lui, dans les PME.

D'après le professeur, les services des ressources humaines sont de plus en plus composés de femmes, et ils sont peut-être conséquemment plus sensibles à ces questions.

Il met toutefois en garde les entreprises : « Il suffit qu'un employeur fasse de la discrimination une fois… L'image de marque de l'entreprise exige de respecter la Charte. »

Le Devoir

*Noms d'emprunt — les gestionnaires qui ont répondu aux questions du *Devoir* ont souhaité garder l'anonymat.

À quel moment le dire ?

Il n'existe pas de règles à suivre, pour une femme, quant au meilleur moment d'annoncer à un potentiel employeur qu'elle est enceinte. Mais pour Denis Morin, l'entrevue est un bon moment. Selon lui, le « contrat psychologique » qui scelle la relation de confiance entre un employé et son supérieur débute au moment du processus de recrutement.

Bien qu'un employeur ne puisse demander à une femme si elle est enceinte, celle-ci doit le mentionner, estime le professeur.

« Comme candidate, tu dois l'expliquer et voir la réaction de l'employeur. » Si l'employeur ne réagit pas bien à cette annonce, la femme doit se demander si elle souhaite réellement travailler dans cette entreprise, dit-il.

« Est-ce qu'il faut que ça soit la première chose à dire en entrevue, comme si on se sentait coupable ? Non. Je pense que c'est quelque part entre les deux », soutient de son côté Mme Ladouceur-Girard. Celle-ci a choisi de mettre cartes sur table après la première entrevue, mais avant les étapes finales du processus d'embauche.

Votre revue de l'année québécoise 2017

Textes de **Mélanie Loisel** Préface de **Josée Blanchette**

Jacques **Nadeau** 2017

Toute l'actualité québécoise en photos

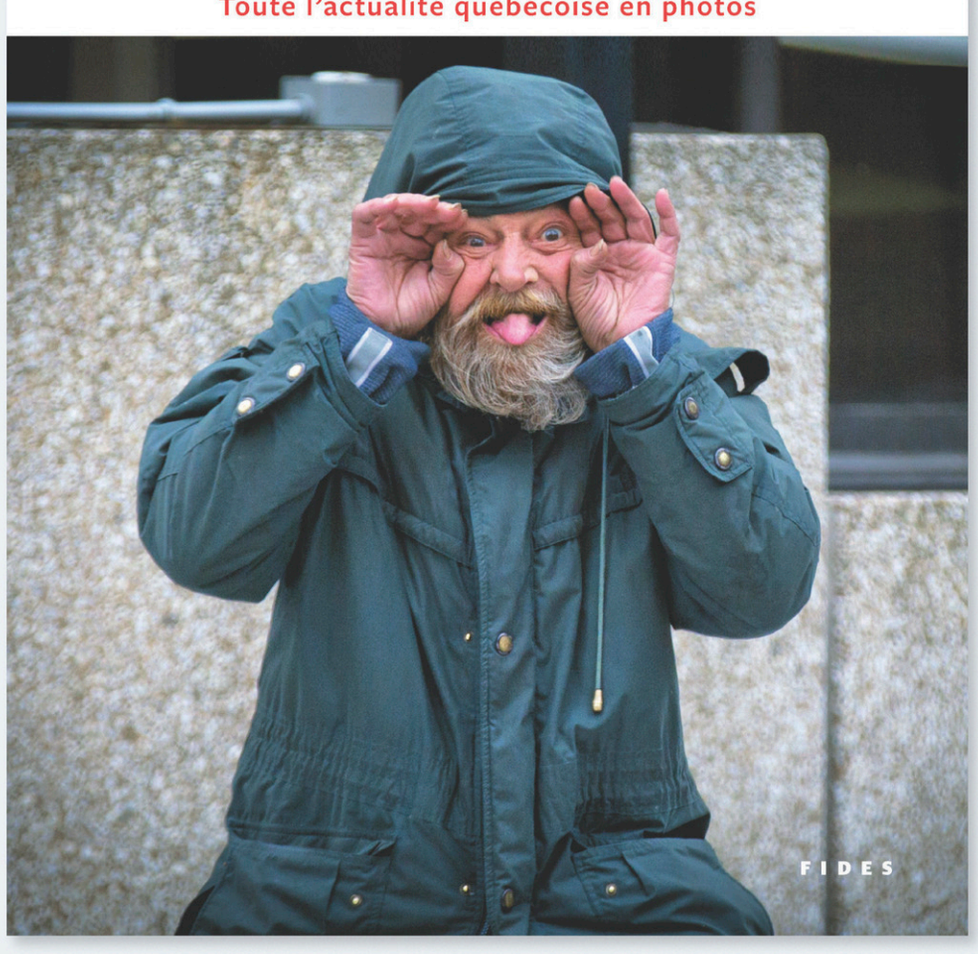

232 pages • 25,95 $

FIDES

EN LIBRAIRIE !

FIDES

LE DEVOIR au Salon du livre de Montréal

Venez nous rencontrer.

VENDREDI matin

Fabien Deglise
Responsable du cahier Livres

François Desjardins
Journaliste en économie

Philippe Papineau
Journaliste culturel (média)

VENDREDI après-midi

Laurence Clavel
Pupitre numérique

Pascal Élie
Caricaturiste

Luce Julien
Rédactrice en chef

SAMEDI matin

Jacques Nadeau
Photographe

SAMEDI après-midi

Claudia Vachon
Commis numérique

Guy Taillefer
Éditorialiste

Diane Précourt
Pupitre

DIMANCHE matin

Louise-Maude Rioux Soucy
Responsable du cahier Culture

Katia Tobar
Pupitre

DIMANCHE après-midi

Fabien Deglise
Responsable du cahier Livres

Brian Myles
Directeur

Guillaume St-Hilaire
Pupitre numérique

Photos : Jacques Nadeau, Annik MH de Carufel, Guillaume Levasseur

LE MONDE

ZIMBABWE

Mugabe s'entête malgré les appels à sa démission

SUSAN NJANJI
à Harare

Après les anciens combattants, l'opposition et la société civile, les sections régionales du parti au pouvoir au Zimbabwe ont à une écrasante majorité exigé vendredi la démission du président Robert Mugabe, déterminé à rester au pouvoir qu'il détient depuis 1980.

Huit des dix sections régionales de la Zanu-PF au pouvoir ont exigé la démission de Mugabe, la plupart unanimement, selon leurs responsables qui sont apparus à la télévision d'État dans la soirée.

Cet appel à quitter le pouvoir accentue la pression sur Mugabe après celui des anciens combattants de la guerre d'indépendance, jusqu'alors proches du chef de l'État, mais qui n'acceptent pas que son épouse, Grace Mugabe, veuille s'imposer pour lui succéder. Ils ont appelé à un grand rassemblement ce samedi à Harare pour exiger son départ.

Mais le président s'accroche au pouvoir, et des négociations étaient en cours à Harare pour le pousser vers la sortie dans des conditions acceptables pour lui.

En principe assigné à résidence à son domicile, le chef de l'État de 93 ans a fait vendredi sa première apparition publique depuis le coup de force des militaires il y a deux jours. Revêtu d'une toge bleu roi et d'une coiffe assortie, il a présidé sous bonne escorte une cérémonie de remise de diplômes dans une université d'Harare, somnolant à l'écoute de plusieurs discours.

TSVANGIRAYI MUKWAZHI ASSOCIATED PRESS

Le président zimbabwéen Robert Mugabe (au centre) a refait surface en public vendredi, pour la première fois depuis que l'armée a pris le contrôle du pays. Il a assisté à une cérémonie de remise de diplômes universitaires en compagnie de ses gardes du corps.

Finir le travail de l'armée

L'armée est intervenue dans la nuit de mardi à mercredi en soutien au vice-président Emmerson Mnangagwa, limogé la semaine dernière par le chef de l'État à la suite d'une intense campagne de Grace Mugabe. Depuis plusieurs mois, elle briguait ouvertement la succession de son mari à la santé de plus en plus fragile.

M. Mnangagwa, lui aussi prétendant au trône du « camarade Bob » avec le soutien d'une partie de l'appareil sécuritaire du pays, constituait le principal obstacle à ses ambitions.

Ayant fui le pays après sa disgrâce, l'ancien vice-président est rentré jeudi au Zimbabwe. Son nom circule avec insistance pour diriger la transition qui pourrait s'ouvrir en cas de départ anticipé de M. Mugabe, dont le mandat en cours arrive à son terme l'an prochain.

Jeudi, le chef de l'État a toutefois catégoriquement rejeté ce scénario dans un premier entretien avec le chef d'état-major de l'armée, le général Constantino Chiwenga.

« Il a refusé de démissionner, je pense qu'il essaie de gagner du temps », a déclaré à l'AFP une source militaire.

Dans un communiqué publié vendredi par les médias d'État, les généraux se sont bornés à indiquer que les négociations avec le président « sur la prochaine étape » se poursuivaient.

Mais les appels au départ immédiat du président se multiplient. Avant ceux des sections régionales de la Zanu-PF, c'est l'influent chef des anciens combattants de la guerre d'indépendance, Christopher Mutsvangwa, qui a lancé un ultimatum à Robert Mugabe.

« La partie est finie […] il doit démissionner », a-t-il déclaré. Il a aussi appelé la population à se rassembler ce samedi à Harare pour soutenir les militaires. « Nous pouvons finir le travail commencé par l'armée », a-t-il assuré.

« Une nuisance »

Les principales voix de l'opposition et de la société civile ont elles aussi exigé le départ de Robert Mugabe, l'ouverture d'une période de transition et la tenue rapide d'élections.

Dans les rues d'Harare, de nombreux Zimbabwéens espèrent désormais la fin rapide de l'ère Mugabe.

« Je l'ai vu aujourd'hui à la cérémonie de diplômes. Il est têtu », a regretté Matthew Chakanetsa, un chauffeur de taxi de 35 ans. « Cette fois, même si ça se termine en bain de sang, tant pis ! Ce type est vraiment une nuisance. »

Dans les rues de la capitale, l'activité s'est poursuivie comme si de rien n'était, vendredi, si ce n'est la présence de barrages militaires autour du parlement ou de la Cour suprême.

L'armée zimbabwéenne a annoncé avoir procédé à plusieurs arrestations parmi les proches de M. Mugabe et de son épouse et appelé « la nation à rester patiente et pacifique le temps » de mener à bien son « opération ».

La communauté internationale a continué à plaider vendredi pour un retour à l'ordre constitutionnel au Zimbabwe. Sans se prononcer sur le sort à réserver à Robert Mugabe.

Agence France-Presse

Trophées d'éléphants : Donald Trump maintient l'interdiction

Le président des États-Unis a annoncé vendredi soir sur Twitter qu'il suspend l'autorisation de rapporter aux États-Unis des trophées d'éléphants tués en Afrique, que son gouvernement avait réactivée la veille dans la controverse. Les autorités américaines avaient en effet annulé jeudi une précédente interdiction, imposée sous Barack Obama, d'importer notamment les très recherchées défenses d'ivoire de cet animal menacé et dont la population décroît rapidement. « J'ai suspendu la décision sur les trophées le temps de revoir tous les éléments de conservation », a déclaré Donald Trump. Le gouvernement des États-Unis avait fait face jeudi à une avalanche de critiques de la part des associations de défense des animaux. Le U.S. Fish and Wildlife Service avait annoncé qu'il allait délivrer des permis autorisant l'importation de trophées d'éléphants du 21 janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Le Devoir

Puigdemont : la justice belge étudie le mandat d'arrêt

Bruxelles — Le dirigeant séparatiste catalan Carles Puigdemont devra comparaître une nouvelle fois à Bruxelles le 4 décembre devant un juge chargé d'examiner le mandat d'arrêt lancé par l'Espagne contre lui pour avoir organisé le référendum d'indépendance. Pour leur première comparution vendredi devant la justice belge, M. Puigdemont et quatre autres anciens membres de l'exécutif régional catalan en exil avaient réussi à rentrer dans le palais de justice de Bruxelles en évitant la horde de photographes et de caméras qui les attendaient à l'entrée. Lors d'une audience « très sereine », le parquet de Bruxelles a demandé au juge d'exécuter les mandats d'arrêt lancés contre eux, mais il a exprimé des réserves sur la manière dont les infractions ont été qualifiées par Madrid.

Agence France-Presse

ITALIE

Mort du mafioso notoire Toto Riina à 87 ans

Rome — Toto Riina, parrain redouté de la mafia sicilienne, est mort en prison à Parme vendredi à 87 ans, mais la Cosa Nostra, devenue plus discrète, est toujours là.

Toto Riina, qui purgeait 26 peines de détention à vie et aurait commandité plus de 150 meurtres, était ces derniers jours dans le coma.

Surnommé « la Belva » (le Fauve), Salvatore « Toto » Riina, qui avait eu 87 ans jeudi, a fait régner la terreur pendant près de 20 ans au sein de la Cosa Nostra, dont il avait pris le contrôle à partir des années 1970. Il avait notamment ordonné les meurtres des juges antimafia Giovanni Falcone et Paolo Borsellino en 1992.

« Je ne me réjouis pas de sa mort, mais je ne peux pas lui pardonner », a commenté Maria Falcone, la sœur du magistrat assassiné. « J'aurais pu lui pardonner s'il s'était repenti, mais aucun signe de rédemption n'est jamais venu. »

Le *boss* mafieux, qui a passé les 24 dernières années de sa vie en isolement, avait demandé en juillet à être libéré en raison de sa grave maladie. En vain. Placé sur écoute, l'ancien chef de clan avait été enregistré cette année disant : « Je ne regrette rien. Ils ne me briseront jamais, même s'ils me donnent 3000 ans » de prison.

Maria Concetta Riina, l'une des filles de Riina, a publié une photo sur Facebook résumant l'état d'esprit entourant ce décès et la mafia en Sicile. On y voit le visage à demi masqué d'une jeune femme, l'index sur la bouche portant l'inscription « shhhh » (chut). Des dizaines de messages de condoléances ont été publiés sur sa page Facebook.

De fait, la Cosa Nostra est devenue beaucoup plus discrète, renonçant aux exécutions et aux crimes de sang de l'époque Riina.

Trafic de drogue, enlèvements, racket : Riina a fait main basse sur tous les secteurs d'activité traditionnels de la Cosa Nostra. Pour asseoir le pouvoir de son clan, les Corleone, il donne le coup d'envoi au début des années 1980 d'une guerre sanglante contre les vieilles « familles » palermitaines, qui fait plusieurs centaines de morts. « L'idée folle de Toto Riina et d'autres de faire la guerre à l'État a été défaite par l'État lui-même. Mais la fin de Riina n'est pas la fin de la Cosa Nostra », a averti le procureur de Palerme, Francesco Lo Voi.

Agence France-Presse

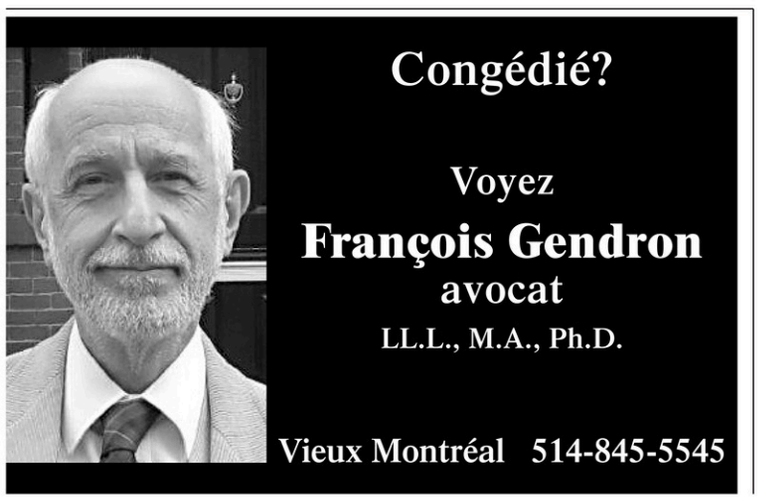

Une enquête mesure le sexisme en milieu hospitalier en France

AURÉLIE CARABIN
à Paris

« La chirurgie, ce n'est pas fait pour les femmes » : le sexisme a la peau dure dans le milieu médical français, témoigne une enquête dévoilée vendredi au moment où la parole se libère après l'affaire Weinstein.

Blagues graveleuses, gestes déplacés, voire harcèlement sexuel n'épargnent pas les étudiants en médecine, en particulier à l'hôpital.

En octobre, la ministre française de la Santé, Agnès Buzyn, elle-même médecin, avait affirmé avoir été victime de « comportements très déplacés » dans son travail, avec « des chefs de service qui disaient : "Viens t'asseoir sur mes genoux" », faisant « rire tout le monde ».

L'ISNI, le syndicat national des internes, ces étudiants en médecine qui se forment dans les hôpitaux, n'a pas attendu l'affaire Weinstein pour lancer, début septembre, un grand questionnaire en ligne afin d'évaluer l'ampleur du phénomène.

Mais ses résultats tombent alors que les révélations sur le sexisme et le harcèlement se multiplient en France, après le choc provoqué par l'affaire Weinstein.

Sur les 3000 internes qui y ont répondu jusqu'à la mi-octobre, aux trois quarts des femmes, environ 9 % ont subi une forme de harcèlement sexuel. Des gestes non désirés et répétés (toucher le cou, les cheveux, etc.) ont ainsi été évoqués dans la moitié des cas, les mains aux fesses, aux seins ou les baisers non désirés en représentant par ailleurs 15 %, devant les « demandes insistantes de relation sexuelle » (14 %), le chantage à connotation sexuelle (12 %) et les « simulations d'actes sexuels » (9 %). Des agissements imputés aux médecins et supérieurs hiérarchiques une fois sur deux et presque jamais à l'origine de procédures judiciaires (0,15 %).

GUILLAUME SOUVANT AGENCE FRANCE-PRESSE

Sans aller jusqu'au harcèlement, le « sexisme quotidien » touche la grande majorité des personnes sondées par l'ISNI.

Le « sexisme quotidien »

« La parole a du mal à se libérer », déplore Elsa (pseudonyme), soulignant « l'ambiance » particulière des études médicales, avec ce « rapport au corps qui est modifié », la proximité des chefs avec leurs étudiants.

Sans aller jusqu'au harcèlement, le « sexisme quotidien » (blagues ou remarques stigmatisantes sur la façon de s'habiller, d'opérer, etc.) touche la grande majorité des personnes sondées par l'ISNI. La moitié (47 %) s'en déclare « victime », 61 % des femmes contre 7 % des hommes. Mais 39 % ne s'en disent pas victimes alors même qu'ils sont identifiés comme subissant ce sexisme ordinaire.

« C'est tellement installé partout que cela en devient normal », s'indigne Olivier Le Pennetier, président de l'ISNI

Là encore, les auteurs des faits se retrouvent majoritairement (37 %) chez les médecins et supérieurs hiérarchiques, principalement à l'hôpital, au bloc opératoire dans un cas sur quatre.

Les « blagues de cul » sont monnaie courante au bloc, « milieu dur » et « macho » où il « faut montrer ses muscles », commente Védécé, interne de 27 ans qui chronique anonymement l'hôpital dans des bandes dessinées.

Conséquence du sexisme ambiant, le plafond de verre résiste, regrette Alizée Porto. « Je ne compte plus les fois où j'ai entendu dire que la chirurgie était un métier d'hommes, même par des femmes », explique celle qui a malgré tout choisi cette spécialité quand beaucoup d'autres « s'autocensurent ».

Même les patients font preuve de sexisme : dans 7 cas sur 10, ils confondent la femme interne entrant dans leur chambre avec une infirmière, associant le savoir médical aux hommes.

Mais la nouvelle génération et la féminisation de la profession — plus de la moitié des internes sont des femmes — laissent croire au changement.

Agence France-Presse

Hariri a quitté Riyad pour la France

Beyrouth — Le premier ministre libanais Saad Hariri a quitté samedi l'Arabie saoudite pour se rendre en France, a annoncé la chaîne que possède sa famille, deux semaines après sa démission et d'intenses spéculations sur sa liberté de mouvement. « M. Hariri a quitté l'aéroport de Riyad à bord de son avion privé et en compagnie de son épouse pour l'aéroport du Bourget » près de Paris, a annoncé Future TV samedi vers 1 h 20. Une source très proche de M. Hariri a confirmé le départ du premier ministre démissionnaire de Riyad, précisant que le vol allait durer « six heures et demie ». Un peu plus tôt, M. Hariri avait tweeté qu'il se dirigeait vers l'aéroport, réfutant à nouveau qu'il soit « retenu » en Arabie saoudite comme l'a affirmé Beyrouth.

Agence France-Presse

Le Cambodge sous pression

Phnom Penh — La pression internationale s'est accrue vendredi sur le Cambodge, appelé par les États-Unis et l'Union européenne à revenir sur sa décision d'interdire le principal parti d'opposition à quelques mois d'élections cruciales. La dissolution du Parti du sauvetage national du Cambodge (CNRP) par la Cour suprême jeudi est le point d'orgue d'une longue série d'attaques orchestrées par l'inamovible premier ministre Hun Sen contre son seul adversaire crédible. Une décision qui a poussé Washington et Bruxelles à durcir le ton et à évoquer des sanctions.

Agence France-Presse

ÉCONOMIE

GLOBAL 7000

Bombardier confirme l'embauche de 1000 employés

FRANÇOIS DESJARDINS

L'arrivée imminente du Global 7000 dans le marché des avions d'affaires, dont les clients fortunés peuvent configurer des appareils à leur gré, se traduira par l'embauche de 1000 employés dans les installations montréalaises de Bombardier où aura lieu la finition intérieure.

L'annonce de cet objectif de recrutement, qui se fera sur environ 18 mois, représente pour Bombardier une troisième bonne nouvelle en deux semaines, l'entreprise ayant tout juste récolté deux commandes coup sur coup pour des avions Q400 et C Series.

Le Global 7000, un «avion sans compromis» comptant quatre suites, est le dernier-né des avions d'affaires de longue distance chez Bombardier, qui en fait la pierre angulaire de l'avenir de cette division. Sa mise en service est prévue pour la deuxième moitié de 2018. Prix: de 70 à 72 millions $US.

«Le Global 7000 va redéfinir un segment de marché», a dit le président de Bombardier, Alain Bellemare lors d'une conférence de presse au Centre d'excellence de Pointe-Claire, qui a bénéficié d'un investissement d'environ 80 millions. L'avion est capable de voler de Montréal à Shanghai ou à Dubaï sans escale.

RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Vendredi, le président de Bombardier, Alain Bellemare (au centre), a visité le Centre d'excellence de l'entreprise, à Pointe-Claire, qui sera le lieu de travail de 1000 nouveaux employés.

Le Global 5000 à Wichita

Le travail qui se fera sur le Global 7000 force toutefois l'entreprise à déplacer la finition du Global 5000 vers ses installations au Kansas, ce qui se soldera par la création d'une centaine d'emplois là-bas sans aucune perte à Montréal, selon Bombardier. Les employés montréalais seront simplement mutés vers le nouveau programme.

Les dernières années ont été marquées d'incertitude chez Bombardier, qui a décidé d'abolir 7000 postes au début de 2016 avant d'annoncer la suppression de 7500 autres emplois à la fin de 2016. La compagnie a reçu 1 milliard de dollars américains d'Investissement Québec l'an dernier en échange d'une participation dans le programme CSeries, et a reçu un prêt de 372,5 millions d'Ottawa, remboursable sur quatre ans. La somme fédérale devait aller principalement au programme Global et à la CSeries.

À terme, le Global 7000, qui est assemblé dans la région de Toronto, devrait reposer sur une main-d'œuvre de plus de 2500 travailleurs au Canada, dont 1700 dans la région montréalaise et 800 à Toronto. Parmi les métiers nécessaires à la finition de l'appareil figurent entre autres des ébénistes, des rembourreurs, des ingénieurs et des techniciens. «Ces employés spécialisés, nous devons les recruter rapidement», a dit M. Bellemare.

La liste de rappel d'employés va être complètement vidée, a précisé le directeur québécois du syndicat Unifor, Renaud Gagné, qui était également présent pour l'annonce. Compte tenu des «quelques années difficiles où nous avons connu des compressions d'emplois», a-t-il dit, l'annonce est positive.

Selon la p.-d.g. de la grappe Aéro Montréal, Suzanne Benoit, Bombardier sera capable de combler ses besoins avec de la main-d'œuvre québécoise.

Invité à décrire ce qu'il dirait à des jeunes en formation qui s'interrogent sur un avenir dans le secteur aérospatial, le président de Bombardier a essentiellement reconnu qu'il s'agit d'un secteur cyclique, mais qu'il y a «toujours une base forte et stable».

Attendue depuis quelques jours, l'annonce a été faite en présence de la ministre québécoise de l'Économie, Dominique Anglade, et du secrétaire parlementaire du ministre fédéral du Développement économique, David Lametti.

Une partie des besoins en main-d'œuvre sera comblée grâce aux initiatives lancées dans les écoles de formation grâce à la stratégie de l'aérospatiale en 2016, a dit Mme Anglade. «L'écosystème est excellent», a dit M. Bellemare en mentionnant divers niveaux d'établissements d'enseignement. «Il y a un grand bassin», a-t-il dit, en ajoutant que «le recrutement des gens de talent, ce n'est jamais nécessairement facile».

Chez Bombardier, la division des avions d'affaires emploie 5500 personnes à Montréal.

Aux neuf premiers mois de 2017, les avions d'affaires ont enregistré des revenus de 1,1 milliard. Les avions commerciaux ont généré 525 millions, comparativement à 2,1 milliards pour le matériel roulant.

Le Devoir

HYDRO-QUÉBEC

Bénéfice de 288 millions annoncé

Hydro-Québec a annoncé vendredi un bénéfice net de 288 millions au troisième trimestre, comparativement à 306 millions l'an dernier.

Sur les marchés hors Québec, les exportations nettes d'électricité d'Hydro-Québec Production se sont maintenues à un niveau élevé même si les températures enregistrées dans le Nord-Est américain ont été près des normales en 2017, alors qu'elles avaient été très chaudes en 2016. Ainsi, la division a exporté 9,6 TWh pour 406 millions au troisième trimestre de 2017, comparativement à 9,8 TWh pour 400 millions à la même période l'an dernier. Les frais financiers ont quant à eux augmenté de 10 millions, principalement sous l'effet des variations du taux de change sur le fonds de roulement libellé en dollars américains.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, Hydro-Québec a inscrit un bénéfice net de 2,2 milliards, soit un résultat comparable à celui de 2016. Le bénéfice net d'Hydro-Québec Production s'est établi à 1,46 milliard, par rapport à 1,44 milliard en 2016. Le bénéfice net d'Hydro-Québec TransÉnergie s'est chiffré à 530 millions en 2017, comparativement aux 471 millions inscrits pour les trois premiers trimestres de 2016.

La Presse canadienne

L'inflation ralentit… en apparence

Ottawa — La cadence annuelle de l'inflation a ralenti en octobre, l'augmentation des prix de l'essence ayant été moindre que celle de septembre, a indiqué vendredi Statistique Canada.

L'indice des prix à la consommation (IPC) a pris 1,4% en octobre, par rapport à l'an dernier, après avoir grimpé de 1,6% en septembre. En excluant l'essence, l'indice des prix grimpait de 1,3% par rapport à l'an dernier — ce qui était supérieur à sa croissance de 1,1% de septembre.

La Banque du Canada, qui privilégie une inflation le plus près possible de sa cible de 2%, a haussé son taux d'intérêt directeur à deux reprises cette année, inspirée par la vigoureuse croissance de l'économie pendant le premier semestre de 2017. Cependant, plusieurs économistes s'attendent à ce que cette croissance ralentisse dans la deuxième moitié de l'année. La banque centrale a indiqué que, même si de nouvelles hausses des taux d'intérêt étaient toujours probables, elle devrait faire preuve de prudence et porter une attention particulière aux données économiques.

Du côté des trois mesures de l'inflation de base étudiées par la Banque du Canada, l'IPC-comm a grimpé de 1,6% en octobre après avoir pris 1,5% en septembre, tandis que l'IPC-méd a avancé de 1,7% après avoir gagné 1,8% en septembre. Finalement, l'IPC-tronq a pris 1,5% en octobre, tout comme en septembre.

Ces deux derniers indices ont progressé à un rythme annualisé de 1,9% et de 2% respectivement sur les six derniers mois. «Il s'agit d'une nette accélération par rapport aux six mois précédents», a commenté Matthieu Arseneau, économiste à la Banque Nationale.

Avec Le Devoir
La Presse canadienne

MANDEL NGAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Donald Trump a souvent répété son désir de saborder l'accord.

FIN DE L'ALENA

12 États du camp Trump risquent d'être durement touchés

Mexico — De nouvelles prévisions du plus grand lobby d'affaires des États-Unis soutiennent que les 12 États qui seraient les plus gravement affectés par l'abolition de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont tous voté pour Donald Trump en 2016.

La Chambre de commerce des États-Unis redouble d'efforts pour préserver l'ALENA alors que les menaces d'un retrait des États-Unis se font de plus en plus fortes. Les nouvelles prévisions de l'organisation s'intéressent aux États qui exportent le plus, en dollars ou en pourcentage de leurs exportations totales, vers le Canada et le Mexique. Les 12 premiers États du palmarès ont tous été remportés par Donald Trump lors de l'élection présidentielle: Michigan, Wisconsin, Dakota du Nord, Texas, Missouri, Ohio, Iowa, Indiana, Arizona, Nebraska, Pennsylvanie et Caroline du Nord. Ces États ont fourni au président plus de la moitié de ses voix au collège électoral.

Répit

La présente ronde de négociations, qui se déroule à Mexico, devrait faire figure de pause entre deux tempêtes. Les trois pays ont tous déposé leurs exigences sur les principaux enjeux, mais ils demeurent encore bien loin de révéler les limites de ce qu'ils sont prêts à accepter. Les représentants de chaque partie ont tenu à tempérer les attentes quant aux négociations de cette semaine. Les élus responsables du dossier pour les trois pays ne se sont pas déplacés pour assister aux pourparlers et selon les responsables canadiens, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait du progrès dans les dossiers les plus controversés.

Le Canada et le Mexique ont soumis la possibilité de trouver un compromis au sujet de la révision régulière de l'accord, comme demandé par les États-Unis, mais les deux pays s'opposent à l'ajout d'une clause de résiliation. Le gouvernement Trump souhaite que l'ALENA prenne fin au bout de cinq ans si les trois pays n'adhèrent pas à sa prolongation. Il s'agit de l'une des nombreuses exigences des États-Unis qui ont ébranlé plusieurs observateurs du dossier — le Canada, le Mexique, de nombreux élus américains et la communauté d'affaires. Des dizaines d'élus américains ont écrit à la Maison-Blanche cette semaine pour faire connaître leurs inquiétudes.

La Presse canadienne

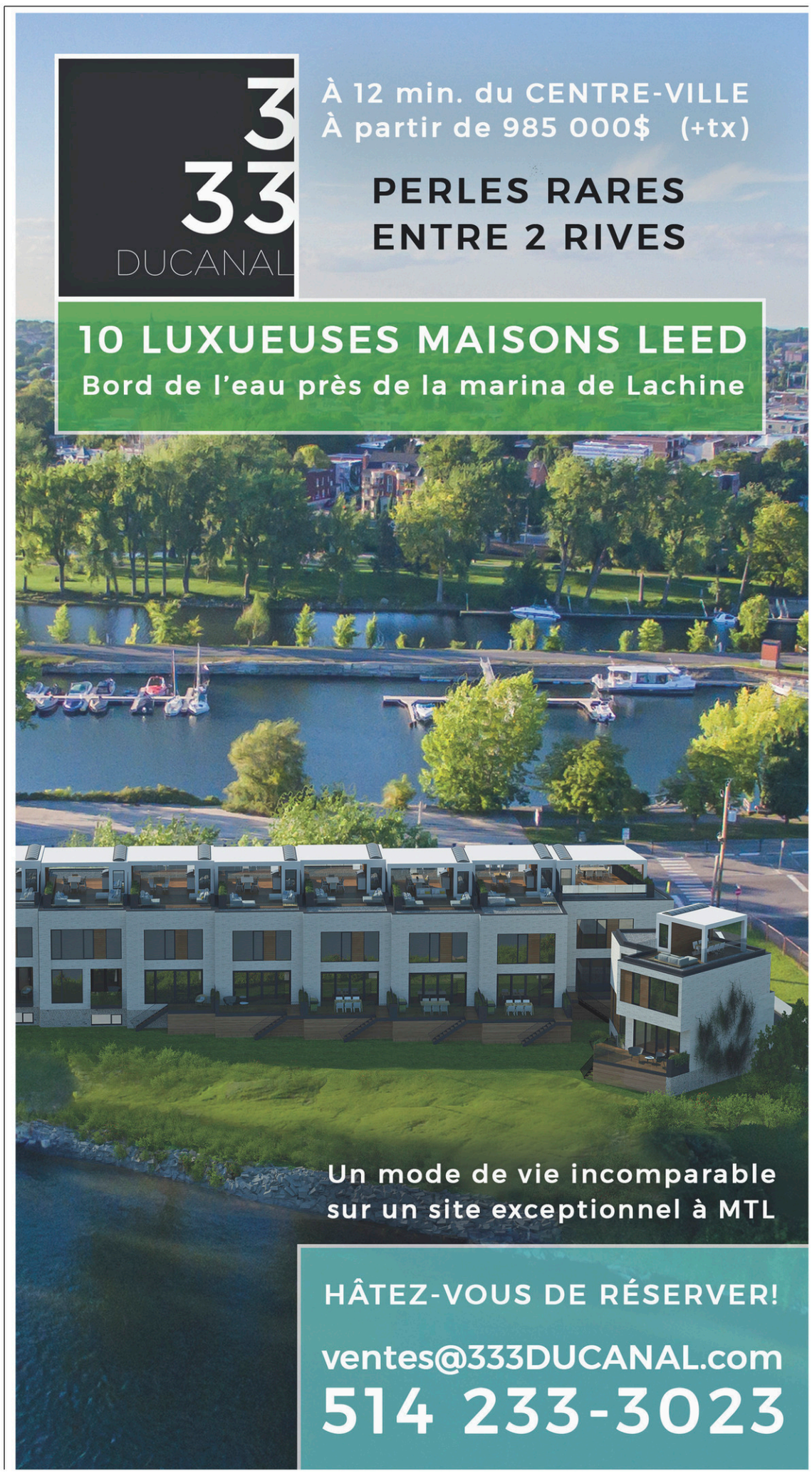

ÉCONOMIE

La Banque Laurentienne accusée de manœuvres antisyndicales

Les relations s'enveniment entre la Banque Laurentienne et le syndicat des employés, qui accuse l'employeur d'avoir forcé la main à des travailleurs afin qu'ils se désyndicalisent. Le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec), affilié à la Fédération des travailleurs du Québec, s'est dit peu surpris qu'une requête ait été déposée jeudi auprès du Conseil canadien des relations industrielles afin de révoquer l'accréditation syndicale. « Ce n'est que l'aboutissement des gestes illégaux mis en avant par l'employeur depuis le mois de juillet », a dénoncé sa directrice générale, Kateri Lefebvre, vendredi, au cours d'un entretien téléphonique avec La Presse canadienne. Le SEPB reproche au président et chef de la direction de la Banque Laurentienne, François Desjardins, de négocier de mauvaise foi dans le cadre de son plan visant à transformer l'institution montréalaise. Le contrat de travail des syndiqués vient à échéance le 31 décembre. Avec la ferme intention de contester la requête, le SEPB, qui représente quelque 1500 employés, dit détenir des « preuves irréfutables » démontrant que l'employeur a utilisé des menaces pour forcer des syndiqués à signer des cartes de révocation. De son côté, une porte-parole de la Banque Laurentienne, Hélène Soulard, n'a pas voulu commenter la démarche entamée auprès de l'organisme fédéral. Une manifestation visant à « dénoncer la campagne de désyndicalisation » à la Laurentienne est par ailleurs prévue lundi au centre-ville de Montréal.

La Presse canadienne

VOS FINANCES

Le RVER est encore loin du compte

GÉRARD BÉRUBÉ

C'est au tour des entreprises de dix employés et plus de devoir mettre en place un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) d'ici le 31 décembre prochain. Au dernier décompte, moins de 71 000 travailleurs y participaient.

Les entreprises pouvaient mettre en place un RVER depuis juillet 2014, mais l'implantation obligatoire a débuté le 31 décembre 2016. Elle se voulait graduelle, touchant d'abord les entreprises de vingt employés visés ou plus, puis maintenant les dix employés visés ou plus. Il n'y a toujours pas de date limite pour les entreprises de cinq à neuf employés. Petit retour sur ces régimes, obligatoires au Québec, à adhésion volontaire.

La loi vise les travailleurs âgés de 18 ans ou plus ayant au moins un an de service, ne disposant pas d'un régime d'épargne-retraite collectif en milieu de travail. Québec visait ainsi quelque 90 000 entreprises de cinq employés et plus abritant 2 millions de travailleurs sans régime complémentaire de retraite. Selon les données de Retraite Québec, en date du 30 septembre dernier, 7946 employeurs ont mis en place un RVER, 70 286 travailleurs y participent, pour un actif accumulé de 47,2 millions. Une dizaine de régimes étaient enregistrés auprès de l'organisation.

Contrairement à l'initiative fédérale du Régime de pension agréé collectif (RPAC), l'approche québécoise consiste à forcer l'entreprise à mettre sur pied le régime. Il appartient à l'employé d'exprimer sa volonté de ne pas y adhérer. L'on mise ainsi sur une particularité comportementale voulant que nombre de participants ne feront pas le geste de se désister. L'intention derrière consiste à inciter le travailleur à accroître son patrimoine retraite et à mettre en commun l'épargne de manière à abaisser les frais de gestion.

L'administrateur d'un RVER, une institution financière enregistrée auprès de Retraite Québec, voit les frais qu'il peut facturer être frappés d'un plafond, atteignant un maximum de 1,25% de l'actif moyen pour l'option de placement par défaut et 1,5% pour toute autre option.

Quant aux frais réels, celui pour autre option peut descendre à 1,15% à l'Industrielle Alliance, à 1,17-1,37% chez RBC, à 1,2-1,25% chez Desjardins. S'ajoutent des frais fixes de transfert, de remboursement et, pour l'employeur, de changement de RVER.

Le service d'investissement en ligne Wealthsimple demande 0,65% pour l'option par défaut, entre 0,55 et 0,77% pour l'autre option. Sans autres frais fixes.

À ces frais, il faut cependant opposer le rendement potentiel sous-jacent du véhicule offert, et si ce véhicule est un fonds d'investissement ou un fonds distinct.

Pour l'employé, le taux de cotisation est fixé à 2% du salaire brut entre le 1er juillet 2014 et le 31 décembre 2017, pour passer à 3% en 2018 et à 4% en 2019. Une cotisation qui, à l'instar d'un REER, devient déductible du revenu imposable. Son inscription est automatique, faut-il répéter.

Pour sa part, l'employeur n'est pas tenu de cotiser. S'il le fait, les sommes versées seront déductibles du revenu imposable de l'entreprise et la cotisation n'entraîne pas de taxe à payer sur la masse salariale. L'employeur reçoit ainsi un incitatif à la cotisation, voire à la transformation d'un REER collectif en un RVER. S'il cotise, sa part sera immobilisée.

Les limitations

Quant aux limitations de la formule, elle impose un arbitrage entre le RVER, le REER collectif et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), vu la rareté de l'épargne disponible. Aussi, les cabinets financiers ont déjà soulevé que contrairement à un REER collectif, il est impossible d'utiliser un RVER de conjoint, ce qui limite les options de fractionnement du revenu à la retraite.

La réflexion interpelle également les mesures sociofiscales. Un spécialiste avait déjà mesuré que le RVER pouvait avoir un effet pervers sur une dizaine de mesures sociofiscales. Que près des trois quarts de la clientèle visée par le RVER sont susceptibles d'être exposés à une charge fiscale plus lourde à la retraite que les économies obtenues en cours de route. Pour eux, le CELI pourrait être le meilleur véhicule à utiliser.

Et avec la bonification annoncée au RRQ, d'autres calculs devront être faits.

MARCHÉS BOURSIERS

TORONTO
S&P TSX
15 998,57 ▲ +63,20 +0,4%

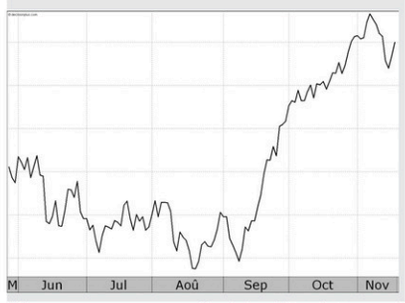

New York
S&P 500
2578,85 ▼ -6,79 -0,3%

NASDAQ
6782,79 ▼ -10,50 -0,2%

DOW JONES
23 358,24 ▼ -100,12 -0,4%

PÉTROLE
56,71
+1,36 $US
+2,5% ▲

OR
1296,50
+18,30 $US
+1,4% ▲

DOLLAR CANADIEN
78,23
-0,23 $US
-0,3% ▼

1$US = 1,2783
66,33
-0,33 EURO
1 EURO = 1,5077

Titre	Symbole	Fermeture	Variation ($)	Variation (%)	Volume (000)
LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO					
S&P TSX	SPTT	15998.57	63.20	0.40	169091
S&P TX20	TX20	638.35	7.36	1.17	66662
S&P TX60	TX60	947.86	3.09	0.33	64654
S&P TX60 Cap.	TX6C	1048.15	3.42	0.33	64654
Cons. de base	TTCS	548.17	-0.59	-0.11	2854
Cons. discré.	TTCD	211.67	0.84	0.40	5810
Énergie	TTEN	191.83	0.98	0.51	41824
Finance	TTFS	307.28	1.19	0.39	17182
Aurifère	TTGD	195.91	2.24	1.16	62846
Santé	TTHC	75.72	2.13	2.89	11367
Tech. de l'info	TTTK	65.04	0.12	0.18	5141
Industrie	TTIN	233.42	-0.36	-0.15	7522
Matériaux	TTMT	238.74	2.53	1.07	52891
Immobilier	TTRE	302.62	0.03	0.01	4232
Télécoms	TTTS	176.50	1.01	0.58	2243
Sev. collect.	TTUT	251.77	-1.03	-0.41	5859
Métaux/minerals	TXBM	119.59	2.06	1.75	42135
TSX CROISSANCE					
TSX Venture	JX	799.35	6.99	0.88	98921
ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE					
Alim. Couche-Tard	ATD.B	63.56	-0.44	-0.69	728
Canadian-Tire	CTC.A	161.37	0.47	0.29	136
Cogeco	CCA	89.62	0.75	0.84	121
Corus	CJR.B	11.44	0.10	0.88	209
Groupe TVA	TVA.B	4.74	-0.02	-0.42	1
Jean Coutu	PJC.A	24.52	0.01	0.04	91
Loblaw	L	69.24	0.08	0.12	379
Magna	MG	68.40	0.35	0.51	762
Metro	MRU	41.18	-0.06	-0.15	390
Quebecor	QBR.B	24.85	0.19	0.77	242
Uni Select	UNS	24.96	1.13	4.74	306
Saputo	SAP	43.71	0.17	0.39	239
Shaw	SJR.B	28.31	0.20	0.71	435
Dollarama	DOL	151.37	-0.12	-0.08	411
Restaurant Brands	QSR	82.90	-0.24	-0.29	326
Transat A.T.	TRZ	10.71	-0.03	-0.28	88
Yellow Media	Y	6.89	0.03	0.44	11
ÉNERGIE					
Cameco	CCO	11.99	0.37	3.18	889
Canadian Natural	CNQ	44.53	-0.03	-0.07	2293
Hydro One	H	22.43	-0.08	-0.36	353
Enbridge	ENB	44.86	0.85	1.93	4269
EnCana	ECA	15.12	0.20	1.34	3264
Enerplus	ERF	11.61	0.10	0.87	1185
Pengrowth Energy	PGF	1.14	0.07	6.54	644
Pétrolière Impériale	IMO	39.83	0.03	0.08	521
Suncor Energy	SU	45.21	0.19	0.42	2313
Cenovus Energy	CVE	12.98	0.13	1.01	2601
TransCanada	TRP	62.54	-0.59	-0.93	2163
Valener	VNR	22.04	0.05	0.23	33
FINANCIÈRES					
B. CIBC	CM	115.10	0.92	0.81	1296
B. de Montréal	BMO	99.00	0.05	0.05	810
B. Laurentienne	LB	60.03	0.48	0.81	86
B. Nationale	NA	63.57	0.16	0.25	634
B. Royale	RY	100.89	0.35	0.35	1220
B. Scotia	BNS	84.59	0.60	0.71	1126
B. TD	TD	73.55	0.33	0.45	1820
Brookfield Asset	BAM.A	52.91	0.32	0.61	1197
Cominar Real	CUF.UN	14.20	0.09	0.64	764
Corp. Fin. Power	PWF	35.62	0.24	0.68	313
Fin. Manuvie	MFC	26.93	0.07	0.26	1783
Fin. Sun Life	SLF	50.24	0.04	0.08	826
Great-West Lifeco	GWO	35.20	0.26	0.74	718
Industrielle All.	IAG	59.99	-0.61	-1.01	154
Power Corporation	POW	32.92	0.03	0.09	343
TMX	X	70.21	-0.59	-0.83	38
INDUSTRIELLES					
Air Canada	AC	24.45	0.41	1.71	1835
Bombardier	BBD.B	3.10	0.02	0.65	1868
CAE	CAE	22.66	0.00	0.00	222
Canadien Pacifique	CP	215.31	-0.49	-0.23	245
Chemin de fer CN	CNR	101.85	-0.22	-0.22	682
SNC-Lavalin	SNC	55.97	-0.04	-0.07	179
Transcontinental	TCL.A	27.89	0.09	0.32	54
TFI International	TFII	31.82	0.45	1.43	272
ENTREPRISES DE MATÉRIAUX					
Agrium	AGU	136.44	0.33	0.24	176
Barrick Gold	ABX	17.96	0.20	1.13	1744
Goldcorp	G	17.10	0.20	1.18	2445
Kinross Gold	K	5.53	0.07	1.28	1840
Mines Agnico-Eagle	AEM	56.92	0.04	0.07	458
Potash	POT	24.38	0.08	0.33	1081
Teck Resources	TECK.B	27.98	0.92	3.40	2622

Titre	Symbole	Fermeture	Variation ($)	Variation (%)	Volume (000)
SERVICES PUBLICS					
Fortis	FTS	47.49	-1.10	-2.26	827
TransAlta	TA	7.43	0.02	0.27	325
TECHNOLOGIE					
BlackBerry	BB	13.16	-0.09	-0.68	1421
CGI	GIB.A	68.28	0.12	0.18	398
TÉLÉCOMMUNICATIONS					
BCE	BCE	61.72	0.23	0.37	669
Manitoba Telecom	MBT	39.53	0.00	0.00	0
Rogers	RCI.B	68.49	0.42	0.62	584
Telus	T	48.47	0.35	0.73	990
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
iShares DEX	XBB	31.11	0.08	0.26	43
iShares MSCI	XEM	33.49	0.19	0.57	4
iShares MSCI EMU	XEU	23.97	-0.02	-0.08	4
iShares S&P 500	XSP	29.51	-0.08	-0.27	82
iShares S&P/TSX	XIC	25.37	0.09	0.36	56
LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					
AURORA CANNABIS	ACB	5.51	0.11	2.04	21722
CANOPY GROWTH CORP	WEED	18.45	1.19	6.89	8694
ENBRIDGE INC	ENB	44.86	0.85	1.93	4269
HB NYMEX NG BULL	HNU	5.38	0.14	2.67	3493
CRESCENT POINT	CPG	9.57	0.12	1.27	3423
APHRIA INC	APH	8.86	0.26	3.02	3365
ENCANA CORP	ECA	15.12	0.20	1.34	3264
SEVEN GENERATIONS	VII	16.89	0.31	1.87	3121
iShares S&P TSX 60	XIU	23.90	0.08	0.34	2881
LUNDIN MINING CORP	LUN	9.42	0.32	3.52	2855
LES GAGNANTS EN %					
MAINSTREET HEALTH	HLP.U	9.03	1.01	12.59	356
LITHIUM AMERICAS	LAC	11.73	1.04	9.73	743
ROOTS CORP	ROOT	9.98	0.68	7.31	232
CANOPY GROWTH CORP	WEED	18.45	1.19	6.89	8694
CANADA GOOSE	GOOS	33.67	1.71	5.35	283
ZCL COMPOSITES INC	ZCL	11.31	0.56	5.21	152
HB NYMEX CL BULL	HOU	7.53	0.35	4.87	1916
UNI SELECT INC	UNS	24.96	1.13	4.74	306
MEDRELEAF CORP	LEAF	16.30	0.73	4.69	291
MARTINREA INTL INC	MRE	14.80	0.62	4.37	542
LES PERDANTS EN %					
HB NYMEX CL BEAR	HOD	8.22	-0.42	-4.86	1724
HORIZONS BETAPRO	HVU	5.43	-0.18	-3.21	963
DIVIDEND GROWTH	DGS	7.88	-0.25	-3.08	1406
HB NYMEX NG BEAR	HND	12.60	-0.35	-2.70	753
FORTIS INC	FTS	47.49	-1.10	-2.26	827
NEW FLYER	NFI	49.19	-1.10	-2.19	248
PEYTO EXPLORATION	PEY	16.27	-0.35	-2.11	2148
HORIZONS BETA	HGD	9.37	-0.18	-1.88	383
AVIGILON CORP	AVO	20.07	-0.38	-1.86	132
PREMIUM BRANDS	PBH	97.23	-1.82	-1.84	114
LES GAGNANTS EN $					
CANADA GOOSE	GOOS	33.67	1.71	5.35	283
SHOPIFY INC	SHOP	133.82	1.31	0.99	331
CANOPY GROWTH CORP	WEED	18.45	1.19	6.89	8694
UNI SELECT INC	UNS	24.96	1.13	4.74	306
LITHIUM AMERICAS	LAC	11.73	1.04	9.73	743
MAINSTREET HEALTH	HLP.U	9.03	1.01	12.59	356
CANADIAN IMPERIAL	CM	115.10	0.92	0.81	1296
TECK RESOURCES LTD	TECK.B	27.98	0.92	3.40	2622
WEST FRASER TIMBER	WFT	82.71	0.86	1.05	162
ENBRIDGE INC	ENB	44.86	0.85	1.93	4269
LES PERDANTS EN $					
PREMIUM BRANDS	PBH	97.23	-1.82	-1.84	114
WASTE CONNECTIONS	WCN	88.65	-1.29	-1.43	208
NEW FLYER	NFI	49.19	-1.10	-2.19	248
FORTIS INC	FTS	47.49	-1.10	-2.26	827
NORBORD INC	OSB	44.93	-0.78	-1.71	291
INDUSTRIAL	IAG	59.99	-0.61	-1.01	154
TRANSCANADA	TRP	62.54	-0.59	-0.93	2163
FRACO-NEVADA CORP	FNV	107.71	-0.51	-0.47	432
CCL INDUSTRIES INC	CCL.B	59.44	-0.50	-0.83	181
CANADIAN PACIFIC	CP	215.31	-0.49	-0.23	245

Consultez toutes les cotes boursières sur **www.decisionplus.com**

CENTRE D'ANALYSE ET DE SUIVI DE L'INDICE QUÉBEC
L'indice Québec est une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'Institut de recherche en économie contemporaine

INDICES QUÉBÉCOIS

Indice	Fermeture	var. pts	var. %
IQ30	**1661,33**	11,06	**0,67**
IQ120	**1664,72**	10.38	**0,63**

OLI SCARFF AGENCE FRANCE-PRESSE

L'île britannique de Jersey fait partie de ces lieux à fiscalité réduite.

La lutte contre les paradis fiscaux va bon train, dit l'OCDE

ÉRIC DESROSIERS

La mise en place de mécanismes internationaux de lutte contre l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux avance à bon rythme, se félicite l'OCDE.

Une cinquantaine de pays viennent de commencer à s'échanger automatiquement de l'information sur les étrangers qui ont des avoirs chez eux, une cinquantaine d'autres, dont le Canada, se joindront au groupe l'année prochaine et l'apparent succès de l'opération est en train d'en convaincre d'autres d'en faire autant, a rapporté vendredi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au terme d'une grande réunion de trois jours sur la question, à Yaoundé, au Cameroun.

« La réunion avait pour toile de fond le récent dévoilement des Paradise Papers, qui ont de nouveau mis en lumière le problème mondial de l'évitement et l'évasion fiscaux [dont la] réponse se doit d'être internationale pour être efficace », ont souligné les 200 représentants de plus de 90 pays et organisations internationales dans leur déclaration finale. « Le mouvement mondial vers une plus grande transparence et plus d'échanges d'informations à des fins fiscales continue de s'étendre et de générer des retombées positives. »

Depuis peu, 49 pays ont commencé à s'échanger automatiquement de l'information sur les investisseurs étrangers qui sont sur leurs territoires. Principalement d'Europe, ces pays comptent des paradis fiscaux, comme l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'île de Mans, ainsi que les Bermudes et les îles Caïmans. Cinquante-trois autres pays doivent se joindre à eux d'ici la fin de l'année prochaine, dont le Canada, mais aussi d'autres célèbres paradis fiscaux, comme les Bahamas, Singapour ou la Suisse. Une quarantaine d'autres pays, principalement en voie de développement, ont aussi exprimé leur intention de se joindre à l'exercice, sans toutefois avoir encore fixé une date, pour un total général de 147 pays et juridictions.

Depuis peu, 49 pays ont commencé à s'échanger automatiquement de l'information sur les investisseurs étrangers qui sont sur leurs territoires

Succès

Bien que ce système en soit encore à ses débuts, son apparent succès a encore récemment attiré une demi-douzaine d'autres pays intéressés, s'est-on félicité cette semaine. On se promet d'aider financièrement et techniquement les pays qui pourraient en avoir besoin pour mettre en place ces nouvelles normes, mais aussi d'exercer les pressions nécessaires sur les autres qui essayeraient de se défiler afin de tirer avantage de la situation.

Lancée au début des années 2000, la lutte de l'OCDE contre les paradis fiscaux s'est accélérée après la crise financière de 2008 et la Grande Récession qui s'en est suivie. Appuyée notamment par le G20, elle vise à la fois les multinationales et les riches particuliers qui ont recours à toutes sortes de subterfuges pour ne pas payer leur juste part d'impôt, parfois en violation de la loi (évasion fiscale), parfois à l'encontre de son esprit (évitement fiscal).

Faire la lumière

En ce qui concerne les multinationales, on souhaite notamment les forcer à rapporter aux autorités l'ampleur de leur chiffre d'affaires, de leurs profits et des impôts versés dans chaque pays. Pour les particuliers, il s'agit principalement de mettre un terme au secret bancaire en avisant automatiquement les pays chaque fois que l'un de leurs ressortissants détient des avoirs à l'étranger. L'une des responsabilités des pays participants sera de savoir et de révéler aux pays concernés qui se cache vraiment derrière les sociétés-écrans, fiducies et autres prête-noms sur leurs territoires.

Le Canada s'est justement fait dire, par l'OCDE cet été, qu'il pouvait faire mieux à ce chapitre.

Selon l'OCDE, les acrobaties comptables des multinationales font perdre chaque année entre 100 et 240 milliards de revenus fiscaux dans le monde, et selon l'expert international Gabriel Zucman, de riches particuliers auraient pour plus de 8700 milliards de dollars cachés dans les paradis fiscaux.

Le Devoir

DES IDÉES, UNE VISION

Une puce qui permet de donner au suivant

L'entreprise Connect & Go met sa technologie de paiement instantanné au service des sans-abri

Le Québec regorge d'entrepreneurs passionnés qui tentent de mettre à profit une idée ou un concept novateurs. Chaque semaine, *Le Devoir* vous emmène à la rencontre de gens visionnaires, dont les ambitions pourraient transformer votre quotidien. Aujourd'hui, un entrepreneur littéralement hyperactif qui veut profiter du succès de sa compagnie pour venir en aide aux itinérants.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Avec l'aide du cofondateur de Chronometriq, Connect & Go veut offrir un bracelet qui permettrait aux itinérants de recevoir les dons de façon numérique.

KARL RETTINO-PARAZELLI

Quand Dominic Gagnon décroche le téléphone pour nous parler de son entreprise, il est en route vers la foire commerciale de l'Association internationale des parcs d'attractions organisée à Orlando, en Floride. Dans quelques heures, il rencontrera les représentants d'une importante compagnie américaine dans l'espoir de signer ce qui deviendrait le plus important contrat de l'histoire de Connect & Go, la compagnie qu'il a cofondée en 2012.

Mais pendant que les plus grands festivals et événements de la planète s'intéressent à ses bracelets connectés, il a choisi de consacrer une partie de ses énergies à un projet sans but lucratif qui pourrait être testé pour la première fois l'été prochain dans les rues de Montréal.

En compagnie du cofondateur de Chronometriq, Rémi Richard, Dominic développe actuellement un bracelet qui permettrait aux itinérants de recevoir les dons des passants qui ont les poches vides et d'acheter certains produits dans des magasins participants.

Dominic Gagnon

« Ce n'est pas un projet qui a une visée commerciale, c'est un projet qui a une visée sociale. Comme plusieurs entreprises à Montréal, on a du succès en affaires et on avait envie de redonner », explique l'entrepreneur.

Donner différemment

Dominic a eu l'idée de créer ce bracelet connecté pour sans-abri en réalisant qu'il a rarement de la monnaie pour donner un coup de pouce aux itinérants qu'il croise, mais aussi en écoutant les membres de son entourage. « Il y a plusieurs de mes amis qui me disaient qu'ils ne donnaient jamais aux itinérants parce qu'ils pensaient qu'ils allaient utiliser l'argent pour boire et se droguer. »

Le concept imaginé par Connect & Go tient compte de ces deux enjeux : les passants pourront donner de l'argent virtuel en approchant leur téléphone du bracelet d'un itinérant et les sans-abri pourront échanger les jetons accumulés seulement contre certains types de produits. L'alcool devrait par exemple être exclu. Chaque bracelet devrait par ailleurs renfermer des informations sur la personne qui le porte, comme son nom et son histoire.

Dès l'été prochain, entre 300 et 400 itinérants pourraient prendre part à un projet-pilote et dépenser leur monnaie virtuelle dans une centaine de points de vente.

Jusqu'à maintenant, le cofondateur de Connect & Go estime que l'accueil du public et de la communauté d'affaires a été bon, mais il attend de voir les résultats sur le terrain avant d'exporter le modèle dans d'autres villes du monde. Il devine par exemple que certains itinérants préfèrent être libres de faire ce qu'ils veulent avec l'argent qu'ils reçoivent. « Je ne pense pas que ça va faire l'unanimité au sein de la clientèle itinérante, mais je pense que les gens qui veulent s'en sortir vont le voir comme un outil de réinsertion sociale », dit-il.

Technologie en évolution

Pour Connect & Go, cette incursion dans l'univers de l'itinérance est une étape de plus dans le développement des produits qu'elle peaufine depuis cinq ans. Au départ, les bracelets de la compagnie permettaient essentiellement de contrôler l'accès à des événements et de faciliter l'interaction sur les médias sociaux.

Avec les années, l'entreprise a multiplié les fonctionnalités. Les puces intégrées à ses bracelets permettent désormais le paiement sans contact et sans connexion Internet. Les organisateurs d'événements bénéficient quant à eux de précieuses informations sur les comportements d'achat des utilisateurs. Les puces peuvent même être intégrées à un tatouage, ce qui permet de payer avec sa main.

En février prochain, les bracelets de Connect & Go seront utilisés pour une deuxième fois dans le cadre du Superbowl, et pour la première fois dans un village olympique. Après les Jeux de 2018 à Pyeongchang, en Corée du Sud, l'entreprise vise ceux de Tokyo en 2020.

Pour le moment, la compagnie fait surtout affaire avec des festivals et des foires commerciales, mais Dominic estime que les parcs d'attractions deviendront son plus gros marché dans les prochaines années.

Connect & Go ouvrira un bureau à Paris et à Austin, au Texas, dans les prochains mois, et envisage d'en ouvrir un autre en Arabie saoudite ou au Japon d'ici la fin de 2018.

Vivre à plein régime

Quand il reviendra d'Orlando, Dominic retrouvera sa conjointe et ses deux filles de deux ans et huit mois à Québec. Il tentera de rattraper le temps perdu après avoir voyagé sur trois continents au cours du dernier mois.

La conciliation travail-famille n'est pas toujours facile, admet-il, mais ce rythme de vie effréné est sans doute le seul qui convient à un entrepreneur comme lui, qui affirme sans gêne avoir un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH). À 30 ans, il a déjà participé à la création d'une demi-douzaine de compagnies.

« Je dis souvent à la blague que j'ai l'impression de faire un marathon à la vitesse d'un sprint, lance-t-il. Cette vie-là à 100 miles à l'heure, ça me garde en vie. »

Le Devoir

SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ

Carlos Otero
Massothérapeute Agréé FQM
FQM Certified Massage Therapist

SERVICES OFFERTS
- Massage suédois
- Massage clinique de l'abdomen
- Thérapie sacro-crânienne intégrée

PROBLÈMES RÉCURRENTS
- Migraines
- Tendinites
- Mal de dos
- Stress et tension générale ou spécifique
- Problèmes de sciatique

*** Reçus d'assurances disponibles ***

Carlos Otero | Massothérapeute Agréé FQM
Centre Médical Westmount | Métro Vendôme | 514.503.7726

Pour annoncer, communiquez avec Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

ARTISANS DE LA TABLE

SPÉCIALITÉ
SLOVENIA
BOUCHERIE CHARCUTERIE

Les fêtes arrivent à grand pas!

Préparation de commandes spéciales!
Agneaux de Québec
Volailles nourries au grain
Gamme de viandes fraîches
Épicerie fine

Boucherie-Slovenia · info@boucherieslovenia.com
T 514.842.3558 · F 514.842.3629
3653, BOUL. ST-LAURENT, MTL

Pour annoncer, communiquez avec Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

UNE AUTRE FAÇON DE SE DÉPASSER.

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR), qui accueille plus de 7 000 étudiantes et étudiants répartis principalement dans ses campus de Rimouski et de Lévis, désire pourvoir au **Département sociétés, territoires et développement** au campus de Rimouski le poste suivant :

Professeure ou professeur en études économiques des territoires et des ressources (Titulaire d'une Chaire de recherche du Canada de niveau II)

Date d'entrée en fonction : automne 2018, conditionnellement à l'obtention de la chaire de recherche

L'UQAR souscrit pleinement aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion en matière d'accès à l'emploi, notamment pour les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones et les personnes de minorités visibles, et à cet égard encourage tout particulièrement ces personnes à poser leur candidature au présent concours. Nous adapterons d'ailleurs dans la mesure du possible les mécanismes de recrutement aux besoins spécifiques des personnes handicapées qui en feront la demande. L'UQAR reconnaît par ailleurs les répercussions que les interruptions de carrière peuvent avoir sur le dossier des réalisations en recherche. Le cas échéant, la candidate ou le candidat est invité à expliquer, au moment du dépôt de sa candidature, l'incidence qu'a pu avoir une interruption de carrière sur son dossier de réalisations. Ces informations seront traitées de manière confidentielle.

UQAR
www.uqar.ca/emploi

PROLONGATION DE CONCOURS
jusqu'au 27 novembre 2017, 9 h

radio vm
AU CŒUR DE L'ESSENTIEL
1 855 212-2020 | SUIVEZ-NOUS
RADIOVM.COM

91,3 FM MONTRÉAL
100,3 FM SHERBROOKE
89,9 FM TROIS-RIVIÈRES
89,3 FM VICTORIAVILLE
104,1 FM RIMOUSKI

LES SPORTS

TENNIS

Finales de l'ATP : David Goffin face à Roger Federer

Londres — David Goffin a obtenu son billet pour le carré d'as des Finales de l'ATP, mais s'il veut poursuivre son parcours, il devra réussir ce qu'il n'a jamais pu faire auparavant : vaincre Roger Federer. Goffin, septième joueur mondial, a vaincu Dominic Thiem 6-4, 6-1 à l'O2 Arena de Londres pour mettre la table à un affrontement contre Federer en demi-finales. Grigor Dimitrov fera face à Jack Sock dans l'autre demi-finale, samedi. Plus tard vendredi, le Bulgare Dimitrov a battu l'Espagnol Pablo Carreño Busta 6-1, 6-1.

Associated Press

SOCCER

Impact : Patrice Bernier entre à l'Académie

L'Impact de Montréal a annoncé que l'ancien capitaine de la première équipe, Patrice Bernier, entrera dans ses nouvelles fonctions d'entraîneur adjoint des équipes de l'Académie dès le 4 janvier prochain. En tant qu'entraîneur adjoint, Bernier côtoiera les entraîneurs-chefs des quatre équipes de l'Académie (U13, U15, U17, U19) afin d'aider à faciliter sa transition vers le métier d'entraîneur, tout en partageant ses connaissances et ses expériences avec les jeunes joueurs.

La Presse canadienne

CANADIEN

« Peu importe l'adversaire, chaque défaite fait mal »

À l'instar de ses coéquipiers, Petry préfère oublier le revers de jeudi

MICHEL LAMARCHE
à Brossard

Une douzaine d'heures plus tard, la défaite de 5-4 du Canadien de Montréal aux mains des Coyotes de l'Arizona passait toujours aussi mal dans le vestiaire du Complexe sportif Bell. Mais pour Claude Julien, la visite de grands rivaux, samedi soir, se veut une belle occasion de montrer de quel bois se chauffent ses joueurs.

Pour la deuxième fois de la saison, les Maple Leafs de Toronto seront de passage au Centre Bell, eux qui seront à la recherche d'une sixième victoire de suite.

Pendant ce temps, le Canadien tentera de terminer son séjour de six matchs devant ses partisans avec une fiche supérieure à ,500, un objectif qu'il réalisera s'il bat les Maple Leafs en temps réglementaire.

« Peu importe contre qui on joue, c'est important de rebondir de la bonne façon, a nuancé Julien. Comme je l'ai dit hier [jeudi], nous avons joué une bonne première période. Ensuite, ça s'est détérioré et on s'est vraiment fait du mal avec notre performance.

« Ce qu'il y a de dommage dans le hockey, c'est qu'on joue 82 matchs et nous n'avons pas beaucoup de temps pour apporter toutes les corrections, comme au football, où tu as une semaine pour le faire. Nous avons une occasion de rebondir et d'une façon, ce n'est pas une mauvaise chose. Demain, c'est quand même un match assez important, nous le savons tous. »

Par contre, la tâche pourrait s'avérer plus difficile encore pour le Tricolore si Max Pacioretty, Jonathan Drouin et Jordie Benn ne sont pas rétablis d'un virus qui semble courir dans le vestiaire de l'équipe et qui les a forcés à s'absenter de la séance d'entraînement, vendredi.

Comme il n'y a plus rien à faire et qu'il est impossible de changer le passé, oublier la défaite de jeudi est le mot d'ordre chez le Canadien. Toutefois, note Jeff Petry, les joueurs doivent aussi garder en tête, jusqu'à un certain point du moins, le mauvais souvenir qu'elle leur a laissé.

« Nous étions tous très déçus, et peu importe l'adversaire, chaque défaite fait mal. Vous pensez à certaines choses le lendemain, mais au fur et à mesure que la journée avance, il faut l'oublier. Il faut seulement se rappeler la sensation que nous avons ressentie après le match, parce que nous ne voulons pas qu'elle revienne. »

La Presse canadienne

GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Christian Fisher a marqué le but gagnant au milieu de la troisième période, jeudi soir, pour permettre aux Coyotes de l'Arizona de remporter leur premier gain de la saison en temps réglementaire.

Retour des Nordiques : Gary Bettman refroidit les espoirs de Québec

FRÉDÉRIC DAIGLE

La ville de Québec devra s'armer de patience : sans fermer la porte à une éventuelle expansion, le commissaire de la Ligue nationale de hockey, Gary Bettman, ne peut pas prédire quand son circuit élargira une nouvelle fois ses cadres.

« Nous n'avons pas encore digéré l'arrivée de notre dernière concession à Las Vegas, a-t-il déclaré devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Nous avons 31 clubs et nous n'allons pas procéder à une autre expansion rien que par souci de symétrie. »

Pour l'instant, l'Est compte 16 clubs, comparativement à 15 dans l'Ouest.

« Si nous procédons à un nouvel appel de candidatures, nous agirons de façon très prudente, a ajouté celui qui est en poste depuis près de 25 ans. Mais je ne peux même pas vous affirmer aujourd'hui que nous procéderons à une nouvelle expansion. »

L'aréna de Québec

Ses propos n'ont sûrement pas plu au président et chef de la direction de Québecor, Pierre Karl Péladeau, assis en sa compagnie à la table d'honneur.

« J'étais très heureux de voir de nouveau Pierre Karl, a commenté Bettman. Nous avons une très belle et importante relation en raison de la télédiffusion des matchs par TVA Sports.

Quand on lui a fait remarquer que Québec s'est dotée d'un nouvel amphithéâtre construit à même des fonds publics, Bettman rappelle qu'il n'a jamais incité la ville à bâtir un nouvel aréna depuis le départ des Nordiques, en 1995, et surtout, qu'il n'a jamais promis qu'un nouvel aréna équivaudrait automatiquement à un retour de la LNH.

« Avec tout le respect que je vous dois, nous n'avons jamais dit qu'ils avaient besoin d'un aréna. Nous expliquions plutôt pourquoi l'équipe était partie. Une fois que la ville a décidé de se doter d'un nouvel aréna, nous leur avons sans cesse répété que nous ne pouvions pas leur promettre une équipe. Nous leur disions : "Si vous bâtissez un aréna, il se peut que vous n'obteniez jamais d'équipe." Cela dit, ça ne signifie pas que Québec n'obtiendra jamais d'équipe. Seulement, nous ne nous sommes pas engagés à lui en trouver une. Je suis très à l'aise avec notre position. Nous ne demandons jamais à qui que ce soit de bâtir un amphithéâtre pour nous. »

Mince consolation pour les partisans de hockey de Québec : Geoff Molson, le propriétaire et président du Canadien de Montréal, appuierait une recommandation d'expansion à Québec de la part des gouverneurs du circuit et ne demanderait pas de compensation supplémentaire à celle qui serait prévue au processus d'expansion.

La Presse canadienne

CONDOMINIUMS

LAUR&NT CLARK

LANCEMENT
PHASE 2
25 NOVEMBRE À MIDI

QUARTIER DES SPECTACLES
LE LUXE DE VIVRE MONTRÉAL

175 CONDOMINIUMS PRESTIGIEUX
TOUR DE VERRE ARCHITECTURALE
VUE INÉGALÉE SUR LA VILLE
PLUS GRAND SPA URBAIN PRIVÉ - 20' HAUT
ESPACE GOURMAND & BOUTIQUES

LAURENT-CLARK.COM | 514 844 9090

Un projet signé
Rachel Julien

CULTURE

CINE OUTREMONT Montréal
theatreoutremont.ca
514 495-9944, # 1
FRANTZ
de François Ozon (FR-DE)
AVEC PAULA BEER ET PIERRE NINEY.
Le lundi 20 nov. | 16 h et 19 h 30 9,00 $

LIVRE

Québec a ouvert la porte à Renaud-Bray

Une décision ministérielle explique l'accès du géant des librairies aux subventions

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

C'est une « modification ministérielle » aux règles encadrant le Plan d'action sur le livre (PAL) qui a permis à Renaud-Bray de toucher la moitié des subventions d'aide aux librairies agréées en 2016-2017, a appris *Le Devoir*.

Selon nos informations, confirmées par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC, qui distribue les fonds octroyés par Québec), le gouvernement a fait sauter en 2016-2017 une condition d'admissibilité aux subventions qui ne pénalisait qu'un joueur : Renaud-Bray.

Jusque-là, pour avoir accès au financement, la SODEC considérait qu'une librairie agréée devait participer à Gaspard, un système d'information sur les ventes de livres. « C'était l'interprétation que faisait la SODEC de l'esprit du Plan d'action sur le livre, sans que ce soit écrit noir sur blanc », soutient une source du milieu.

Le cabinet de la ministre de la Culture, Marie Montpetit, a confirmé en soirée que « l'obligation d'adhérer à Gaspard a été appliquée pour une courte période […], mais elle s'est avérée juridiquement inapplicable. Elle a donc été retirée ».

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

En incluant une subvention destinée à des « projets collectifs », Renaud-Bray a obtenu plus de 1,1 million de dollars en aide de Québec l'an dernier.

« L'obligation d'adhérer à Gaspard a été appliquée pour une courte période […], mais elle s'est avérée juridiquement inapplicable. Elle a donc été retirée ».

Implanté en 2009, Gaspard enregistre chaque vente de livre à la caisse des librairies participantes. Ce faisant, il permet aux éditeurs, distributeurs et libraires d'avoir accès à différentes données colligées : état des inventaires, des commandes et des retours, quantités vendues, valeur des ventes…

Tout le réseau des librairies indépendantes utilise Gaspard. Archambault le faisait jusqu'à son rachat par Renaud-Bray, en 2015 — ce n'est plus le cas depuis. Renaud-Bray refuse d'adhérer à Gaspard sous prétexte de considérations commerciales et stratégiques.

Un million

La SODEC avait précisé plus tôt vendredi que « les nouvelles orientations du ministère de la Culture [pour 2016-2017], notamment prescrites par le PAL, ainsi que les moyens financiers supplémentaires qui y sont associés, sont à l'origine des changements qui ont mené à l'admissibilité des demandes de Renaud-Bray et d'Archambault ».

Résultat : pour la deuxième année d'application du PAL, le seul gros joueur du milieu libraire québécois (46 succursales agréées) a obtenu la moitié des sommes versées par Québec pour aider les librairies agréées. Le réseau des indépendants et les coopératives en milieu scolaire ont touché l'autre moitié. Le soutien vise la promotion et l'informatisation.

En incluant une subvention destinée à des « projets collectifs », Renaud-Bray a obtenu plus de 1,1 million de dollars en aide de Québec l'an dernier. L'année précédente (la première où le financement du PAL s'ajoutait aux programmes réguliers), le géant de la librairie n'avait rien touché en subventions, hormis quelques milliers de dollars pour le transport de livres.

Le Devoir faisait état vendredi de la vive réaction du milieu des libraires indépendants, qui estiment que l'esprit du plan d'action du gouvernement a été détourné au profit d'un acteur qui fait figure de géant dans un petit marché (46 succursales agréées pour Renaud-Bray et Archambault).

La ministre se questionne

La SODEC a indiqué en réponse que « les paramètres des programmes ne permettent pas de limiter l'accès aux subventions selon le type de librairies agréées, leur taille ou leur appartenance à un grand groupe commercial ». Qui décide de ces paramètres ? Le cabinet de Mme Montpetit répond que « les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière sont soumis à l'approbation de la ministre ».

Vendredi, des représentants du ministère et de la SODEC ont rencontré les représentants des libraires et des éditeurs pour expliquer la situation. Selon son attaché de presse, la ministre a demandé à la SODEC « un portrait complet de la situation pour voir si des changements ou des modifications doivent être apportés » à la manière dont Québec soutient les librairies indépendantes.

Mardi, Mme Montpetit a annoncé l'octroi d'une aide additionnelle de deux millions pour prolonger d'une année les retombées du Plan d'action sur le livre, lancé en 2015.

Le Devoir

SUÈDE

2000 musiciennes dénoncent des abus

Près de 2000 artistes suédoises ont dénoncé vendredi dans une tribune les agressions, les viols et le harcèlement dans le milieu de la musique. Les signataires, dont les *stars* de la chanson Zara Larsson et Robyn, s'insurgent contre la « culture du silence » dans une industrie où le harcèlement et les agressions sont « plus la règle que l'exception ». « Dirigeants dans le milieu de la musique, c'est votre responsabilité que personne ne soit victime de harcèlement sexuel et vous avez échoué », écrivent-elles dans le quotidien *Dagens Nyheter*. Cette tribune est publiée un peu plus d'une semaine après celle de 456 comédiennes dénonçant le harcèlement, les agressions et la culture du silence dans le cinéma et le théâtre dans le pays scandinave.

Agence France-Presse

Lire aussi › La critique de Christophe Huss de l'opéra ***La Cenerentola***;
La critique de Mélanie Carpentier du spectacle de danse *Sous la nuit solitaire*, d'**Estelle Clareton** et **Olivier Kemeid**;
La critique de Christophe Huss du concert d'ouverture du **Festival Bach** avec **Collegium 1704** (photo), le tout sur les plateformes numériques du *Devoir*.

MICHAL ADAMOVSKY

SANDRICK MATHURIN

Déguisé en dauphin, le metteur en scène Michel-Maxime Legault s'est campé, sur le côté de la scène, en narrateur un peu sarcastique. Il lit les didascalies.

THÉÂTRE

Bêtes de sexe

SAVOIR COMPTER
Texte de Marianne Dansereau. Mise en scène de Michel-Maxime Legault. En collaboration avec le Théâtre de la Marée Haute. À la salle Jean-Claude-Germain, jusqu'au 25 novembre. En supplémentaires du 28 au 30 novembre et le 1er décembre.

MARIE LABRECQUE

Jeune auteure prometteuse, Marianne Dansereau connaît une double introduction sur les scènes montréalaises cette année. Quelques mois avant la création de son texte lauréat du prix Gratien-Gélinas 2015, *Hamster*, à La Licorne, le bref *Savoir compter* donne un avant-goût d'un monde dramaturgique qui semble caractérisé jusqu'à maintenant par la jeunesse des personnages et un penchant pour les univers choraux recelant une révélation en leur sein.

Doté d'une structure mélangeant les temporalités, *Savoir compter* présente un septuor de personnages, reliés d'une manière qu'on découvrira peu à peu, pour la plupart des ados. La pièce met à nu, dans une langue sans euphémisme, une sorte de vide existentiel banlieusard dominé par la sexualité (un thème récurrent dans les créations théâtrales de cette semaine). Un sexe souvent trouble. Détaché de tout sentiment, comme chez le grossier réparateur incarné par Mathieu Quesnel. Ou de nature plutôt clinique, à travers les questions que posent les jeunes filles à un gynécologue — d'où certains dialogues carrément informatifs. Il y a bien une histoire d'amour au centre du récit, mais elle enfreint les codes sociaux…

Michel-Maxime Legault met au monde cette partition singulière à travers une proposition audacieuse, qui séduit de prime abord par son originalité. Déguisé en dauphin, le metteur en scène s'est campé, sur le côté de la scène, en narrateur un peu sarcastique. Il lit les didascalies, y compris les périphrases imaginatives qui tiennent lieu de noms aux personnages (ce qui, forcément, devient répétitif), et commente parfois l'action. Comme si la pièce devenait une sorte d'équivalent humain de ces documentaires sur les mœurs sexuelles animalières, que la jeune Qtips (campée par Marianne Dansereau elle-même) aime regarder pour se rassurer sur le caractère naturel de son propre couple.

Les autres personnages, eux, sont traités un peu à la manière d'une série de notes alignées sur un xylophone. C'est en tout cas ce qu'évoquent ces bandes de couleurs franches derrière eux, cases dans lesquelles ils sont cantonnés. Pour ne pas dire captifs, les mouvements des interprètes semblant très précisément balisés. Un choix illustrant, on imagine, l'isolement et la difficulté relationnelle de cette faune décrite, il faut dire, plutôt schématiquement. Cette vision formelle non réaliste semble également faire ressortir le rythme d'une langue parfois aussi cadencée que crue.

Le problème, c'est que le récit se révèle au final plutôt tragique. Alors que la mise en scène pose un regard distancié, assez désincarné, sur ces figures. Même si Annette Garant, de son côté, parvient à faire passer le désespoir de son personnage, on reste en général étranger à leur désarroi. Comme on le serait des coutumes d'une étrange espèce animale aperçue dans *Découverte*…

Collaboratrice
Le Devoir

ACTUALITÉS

BREXIT

SUITE DE LA PAGE 1

piétinement actuel des négociations, le Royaume-Uni se retire brutalement de l'Union européenne. Declan se souvient de l'époque où, pour faire une livraison au sud (où se trouvent 40% de ses clients), il fallait aller faire estampiller des formulaires à Newry et attendre une demi-heure au poste-frontière à l'aller comme au retour.

«Ni guerre ni paix»

«On nous dit qu'il y aura 277 postes-frontières, dit-il. Mais personne ne parle des milliers de petites routes qui devront être fermées et des éleveurs dont la ferme est au nord et les prés sont au sud. Cette bande de terre ne va pas redevenir le désert qu'elle a été pendant plus de 30 ans. Les Irlandais ne l'accepteront jamais!»

Le retour des frontières, en contradiction totale avec les accords du Vendredi saint signés en 1998, pourrait-il réveiller les derniers vestiges d'une IRA provisoire dont le *Belfast Telegraph* affirmait il y a deux ans à peine qu'elle possédait encore 5000 armes soigneusement camouflées dans des bunkers? De passage à Belfast, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a récemment décrit le conflit irlandais comme un «conflit gelé» (*frozen conflict*).

«Il n'y a plus de violence, mais ce n'est pas terminé, dit l'écrivain Garrett Carr, né sur la côte ouest à Donegal, à moins de 30km au sud de la frontière. Nous vivons dans une sorte d'entre-deux qui n'est ni la guerre ni la paix. En réalité, le conflit est encore partout, dans chaque élection et dans chaque discussion.»

C'est ce qui l'a incité à parcourir d'est en ouest, à pied et en canot, ces 500 kilomètres de frontière qu'il raconte dans un livre passionnant intitulé *The Rule of the Land*. La frontière reste une véritable obsession des écrivains irlandais. Trente ans plus tôt, le romancier Colm Toibin (*Bad Blood*) n'avait-il pas fait le même trajet en sens contraire le long d'une mince bande de terre alors hérissée de barbelés?

«Ce n'est pas commun de vivre dans un pays coupé en deux, dit Carr. Enfant, à Donegal, je ne pouvais aller nulle part sans traverser la frontière. Je trouvais d'ailleurs ça très excitant. Aujourd'hui, les jeunes qui n'ont pas connu cette époque ne peuvent même pas imaginer à quoi ressemble un poste-frontière.»

Statut particulier?

Si les politiques redoutent le retour des violences, les économistes sont unanimes à prévoir une catastrophe si Londres et Bruxelles n'accordent pas à l'Irlande du Nord un statut particulier, comme le réclament notamment les nationalistes irlandais. La première victime sera l'agriculture, aujourd'hui totalement intégrée du nord au sud. Mais pas seulement. Ce sont les PME qui souffriront le plus, dit Aidan Gough, directeur des politiques d'InterTradeIreland, un organisme créé par les accords du Vendredi saint justement pour intégrer l'économie du Nord et du Sud.

PAUL FAITH AGENCE FRANCE-PRESSE

Au nord, les limites de vitesse sont indiquées en milles par heure et au sud, elles le sont en km/h.

«Aujourd'hui, 95% des entreprises tentent tant bien que mal de se préparer au Brexit, dit-il. On nous dit que ça représentera des coûts supplémentaires de seulement 2 ou 3%. Mais c'est justement la marge de la plupart des entreprises!»

Il serait évidemment possible d'accorder à l'Irlande du Nord un statut semblable à celui de l'île de Man et d'Andorre, explique la juriste de l'Université Queen à Belfast, Dagmar Schiek. «Mais pour cela il faudrait une volonté politique. Pour l'instant, Londres propose des contrôles en amont et en aval qui vont coûter une fortune. Même avec la meilleure technologie, on ne pourra pas se passer de contrôles à la frontière. La Suède et la Norvège, qui sont pourtant dans la même zone économique, ne peuvent pas s'en passer!» C'est ce qu'avait d'ailleurs conclu, en octobre, un rapport de la Commission du revenu de l'Union européenne.

À Dublin, on évoque la possibilité de supprimer les contrôles terrestres et de se contenter d'un contrôle maritime avec la Grande-Bretagne. Une solution aussitôt rejetée par les unionistes du Democratic Unionist Party (DUP), qui ont soutenu le Brexit et dont dépend aujourd'hui la majorité conservatrice de Theresa May à Londres.

«Il n'est pas question d'instaurer une frontière entre l'Ulster et la Grande-Bretagne, dit le conseiller de la Ville de Belfast Lee Reynolds. Le Royaume-Uni est notre principal marché. Et puis, nous sommes Britanniques! Il n'y a pas d'autre solution que la reconnaissance mutuelle de nos normes respectives.»

À quand la réunification?

Pour les nationalistes du Sinn Féin, dont le vote a beaucoup progressé au nord, il faudra absolument accorder à l'Irlande du Nord un statut particulier, ce qui la rapprochera encore un peu plus de sa grande sœur du sud. «L'ironie de ce débat, c'est que le Brexit a fait renaître une idée à laquelle j'ai consacré ma vie: celle de la réunification de l'Irlande», dit le député du Sinn Féin et ancien ministre de l'Éducation John O'Dowd dans le grand café du parlement de Stormont.

En août, un rapport publié par le gouvernement irlandais estimait que la réunification de l'île pourrait susciter des gains de 35 milliards d'euros. Le premier ministre irlandais, Leo Varadkar, s'est même aventuré à affirmer que ce serait la meilleure façon pour l'Irlande du Nord de rester dans l'Union européenne. Il est temps de s'y préparer, estime le journaliste Kevin Meagher, qui vient de publier *A United Ireland. Why Unification Is Inevitable* (*Une Irlande unie. Pourquoi l'unification est inévitable*).

«Certes, une majorité d'Irlandais du Nord est encore contre, mais la démographie joue en faveur des catholiques, dit Meagher. Les accords du Vendredi saint prévoient la tenue d'un référendum dès qu'une majorité le souhaitera. L'Union européenne affirme que, dans un tel cas, l'Irlande du Nord serait traitée comme l'Allemagne de l'Est et aussitôt intégrée. La croissance économique est au sud et l'Irlande du Nord demeure un boulet économique pour le Royaume-Uni. Les opinions vont évoluer, car il n'y a pas d'autre avenir.»

Selon Meagher, l'Irlande pourrait être réunifiée avant que l'Écosse ne soit indépendante. Ces arguments font sourire Lee Reynolds. «Vous savez, ça fait 100 ans que le Sinn Féin dit ça. Et ça n'est toujours pas fait!»

La réunification? «Pourquoi pas? dit Garrett Carr. Mais il faudra attendre que tous ceux qui ont connu la violence soient morts. Tant qu'ils sont là, ça ne sera pas possible. Dans une génération, je peux facilement l'imaginer.»

Le Devoir

LIVRE

SUITE DE LA PAGE 1

éditeurs de livres (ANEL). Elle et ses neuf collègues, libraires à Paris, Auxerre, Bruxelles, Liège, Namur ou Genève, sont venus dans le cadre d'un programme d'immersion. Une sorte de cours accéléré sur le Québec littéraire.

«L'idée est de mieux leur faire connaître l'édition québécoise, pour qu'ils aient envie de tenir dans leurs librairies davantage de livres québécois, dit Karine Vachon, de Québec Édition. Les libraires sont des passeurs, qui conseillent, qui partagent. On veut les conquérir, on veut qu'ils repartent avec des coups de cœur.»

Depuis cinq ans, l'antenne exportation de l'ANEL organise de tels voyages baptisés «Rendez-vous». Aux Rendez-vous éditeurs, mis en place en 2013, se sont ajoutés cette année les Rendez-vous libraires et les Rendez-vous traducteurs. En tout, ce sont 28 professionnels, actifs dans douze pays, qui y participent.

Richesse de la langue

«Je suis là pour ça: découvrir, transmettre et, après, inviter des auteurs», confie Charlotte Desmousseaux. La libraire nantaise, active depuis 2013, avait déjà un peu le Québec dans la tête, notamment par le biais d'Éric Plamondon.

Cette première fois en «Amérique» lui permet seulement de constater que le «maillage qu'elle avait commencé à faire» est très petit par rapport à ce qu'elle découvre sur place.

«Plus on avance, plus on se rend compte de la qualité et de l'effervescence du moment», avoue celle qui ne tient pas à exotiser les livres québécois dans sa librairie. Elle les intégrera simplement, «dans les rayons».

«Il y a vraiment une ressemblance entre ce qui se fait ici et en France, le travail sur la langue, des formes qui se diversifient», note Charlotte Desmousseaux.

Avec des titres comme *Le poids de la neige*, de Christian Guay-Poliquin, elle constate cependant que ce qui distingue l'écriture québécoise réside dans l'habile mélange de poésie et de fiction.

«Chez vous, il y a une capacité à faire des textes très courts, des romans traversés par une richesse de la langue, sans que ça paraisse être une barrière. Chez nous, on est sur quelque chose d'ultra narratif. Il faut des personnages en action. *Le poids de la neige*, c'est assez statique, de petites pages qui se cumulent pour arriver à une forme très belle, quoi.»

L'éditeur argentin Guido Indij, lui, n'avait eu que très peu de contacts avec le Québec. S'il tire un bilan positif de ses premiers jours ici, il assure que les contrats ne viendront «qu'après le voyage». Il est venu en explorateur, avec en tête la littérature jeunesse, branche actuellement de sa maison La marca editora.

«Je découvre des livres qui reflètent sans doute ce qui se discute dans la société québécoise. J'en ai vu sur le thème de l'amour entre enfants, un autre sur la transsexualité et une histoire de cancer qui se termine bien. Celle-là m'intéresse; je n'en ai jamais vu une comme ça en Argentine», dit-il.

Un bloc québécois en Allemagne

Parmi la trentaine de touristes littéraires figure un bon nombre d'Allemands — cinq éditeurs et trois traducteurs. L'objectif des Rendez-vous est clair: viser la vente de droits d'auteurs à l'étranger. Comme en 2020 le Canada sera l'invité d'honneur de la méga foire du livre de Francfort, il était naturel de chercher à séduire les germanophones.

«Ce sera très important que le Québec soit bien présent à Francfort. En Allemagne, on voit le Canada comme un très grand territoire, dans le Nord, il fait très froid et c'est anglophone. Dans le pavillon du Canada, il devra y avoir un espace spécial pour le Québec.»

Ce n'est pas un porte-parole du gouvernement québécois qui parle ainsi, mais bien Beate Thill, traductrice basée à Fribourg. La femme d'expérience, qui se dit spécialiste de la Francophonie et a accompagné l'écrivain martiniquais Édouard Glissant pendant 28 ans, insiste: elle et ses deux collègues du Rendez-vous traducteurs veulent changer la perception qu'a l'Allemagne du Canada.

«On se voit comme des promoteurs du Québec. On forme un bloc», dit-elle.

Beate Thill ne découvrait pas Montréal cette semaine — elle y était venue, il y a longtemps, en vraie touriste. Ses rapports avec le Québec littéraire datent même de 25 ans, elle qui a participé à la traduction d'une anthologie d'écrivains québécois. Pour l'occasion, elle s'était occupée des textes de Daniel Danis, textes simples et marqués, se souvient-elle, par le «poids de mots». «Une assiette, un poisson, une pierre. Pour la traduction, ce n'est pas facile, trouver des mots qui ont ce poids».

Depuis, Beate Thill est devenue la voix de Dany Laferrière dans la langue de Goethe. Un premier titre traduit en 2013 — *L'énigme du retour* est connu comme *Das Rätsel der Rückkehr* —, suivi par d'autres livres, dont le dernier-né, tout juste publié cet automne: *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, le premier opus de Laferrière.

«En Allemagne, il est très bien reçu. Vous savez, on accueille beaucoup de réfugiés et la question du racisme est très actuelle, avec beaucoup de débats. Ce livre vient au bon moment, mais, naturellement, il est apprécié pour ses qualités littéraires.»

Le Devoir

ACCURSO

SUITE DE LA PAGE 1

M. Accurso, qui a dit ne jamais avoir remis d'argent à quiconque.

Convoquée par le juge Brunton, la femme a expliqué que son oncle lui a raconté avoir vu de l'argent comptant dans une mallette au bureau de M. Gendron. Il lui a également dit que le système de collusion à Laval était «un gros système», avant d'ajouter que «c'est comme une mafia qui gère ça».

Bien qu'à plusieurs reprises durant le procès le juge Brunton ait été clair dans ses directives, la jurée a expliqué qu'elle «trouvait ça gros» de garder ça pour elle, avouant du même coup en avoir glissé un mot à deux autres membres du jury.

Le juge a alors fait venir, séparément, les deux jurées qui auraient été mises au courant de ces éléments. Toutefois, les versions des trois jurées ne concordaient pas.

«La règle de base dans tout procès, c'est qu'on puisse se dire quand tout est terminé que c'était un procès sans faille, juste et équitable», a rappelé le juge Brunton. «Je ne vois pas comment ce procès peut demeurer viable dans les circonstances», a-t-il ajouté, soulignant que c'était pour lui une première en quinze ans de carrière.

Les onze membres du jury ont donc été libérés, après avoir reçu les remerciements d'usage pour leur travail.

L'accusé et son avocat ont quant à eux quitté le palais de justice de Laval sans émettre de commentaire. Le tribunal a fixé au 17 janvier prochain la suite des procédures.

M. Accurso fait partie des 37 personnes arrêtées par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) relativement à un système de collusion et de corruption. Du lot, vingt-sept ont plaidé coupable — dont l'ex-maire de Laval Gilles Vaillancourt —, trois sont décédées depuis et six autres ont obtenu ou bénéficié d'un arrêt des procédures, de sorte que M. Accurso sera le seul accusé à subir un procès.

Les failles du système?

Cette situation inattendue rappelle que faire appel à l'opinion de 12 jurés, choisis au hasard parmi la population, n'est ni fiable ni économique, estime le criminaliste Julius Grey.

«Ce n'est pas la faute [de la jurée numéro 6], mais c'est une erreur. Elle n'est pas experte en droit», juge Me Grey.

S'il n'en tenait qu'à lui, les procès se feraient essentiellement devant un juge, «en meilleure position» pour trancher. Et pourquoi pas, au besoin, ajouter un ou deux juges pour traiter des causes plus complexes, propose-t-il.

«C'est une perte de temps et d'argent. [...] Encore plus lorsque le procès avorte comme [celui de Tony Accurso], même si ça reste très rare. Ça prolonge le processus judiciaire puisqu'on recommence à zéro, et ça coûte cher à la société», critique Me Grey.

De son côté, le criminaliste Jean-Claude Hébert se porte à la défense des procès devant jury, estimant que «la justice rendue par les pairs [est] le système le plus démocratique qui existe».

Il voit plutôt un atout dans le manque de connaissances juridiques des jurés, qui peuvent alors se faire une opinion basée essentiellement sur les faits qui leur sont présentés et les comportements des personnes qui témoignent devant eux. «Ils évaluent leur crédibilité en se servant de leur bon jugement», souligne-t-il.

Me Hébert reconnaît toutefois qu'un procès devant jury a plus de risque d'avorter. «Parfois, un membre du jury va parler à ses proches, mais ça ne veut pas dire qu'il voulait intentionnellement fausser le processus.»

«On ne peut pas les séquestrer durant tout le procès, certains durent trois, quatre ou cinq mois. C'est comme garder quelqu'un en prison», dit-il. Il recommande plutôt que davantage de questions soient posées aux éventuels jurés, afin de mieux évaluer leurs connaissances du dossier et la présence d'un conflit d'intérêts.

Par ailleurs, l'avortement du procès pourrait être une occasion pour les procureurs de rebrasser les cartes. Alors que les deux parties connaissent leurs preuves respectives, ils pourront revoir tous les points forts et faibles de leur propre cause et de celle de leur adversaire.

«Les procureurs peuvent se rencontrer pour évaluer le dossier, et il peut y avoir des propositions. Il peut alors y avoir des compromis», souligne Me Hébert.

Le Devoir

Le procès Accurso

A débuté le 19 octobre 2017
A avorté le 17 novembre 2017
A nécessité 15 jours d'audition
La poursuite a fait entendre 10 témoins
La défense a fait entendre 4 témoins, dont Tony Accurso

Gilles Vaillancourt en semi-liberté

L'ex-maire de Laval Gilles Vaillancourt, qui purgeait une peine de six ans de prison pour fraude, complot et abus de confiance, a obtenu une semi-liberté.

La Commission des libérations conditionnelles du Canada a confirmé vendredi la sortie de prison de M. Vaillancourt. Il était admissible à une semi-liberté au sixième de sa peine.

Pour parvenir à cette décision, la Commission s'est notamment basée sur le comportement «conformiste» de l'ex-politicien en prison et sur sa faible dangerosité sociale.

Elle note toutefois que, d'après les intervenants ayant travaillé avec lui, Gilles Vaillancourt semble «minimiser et banaliser» les gestes qu'il a commis et est peu enclin à discuter de son implication criminelle.

La Commission lui a imposé des conditions spéciales, dont l'interdiction de participer à des activités rémunérées ou bénévoles reliées au milieu de la politique et l'interdiction d'être responsable d'investissements ou de questions financières pour une autre personne, une entreprise, une œuvre de charité ou une institution.

Ces conditions comprennent aussi l'obligation d'effectuer du bénévolat auprès d'une ressource choisie par la Commission.

La Presse canadienne

Les photos en première page des sections Culture et Lire du *D magazine* sont l'œuvre de Pedro Ruiz et Guillaume Levasseur respectivement.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.